

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

SOMMAIRE

Introduction	4
Le budget principal	6
1. L'équilibre du budget.....	6
2. L'évolution de l'épargne	7
3. Les recettes de fonctionnement.....	8
a. Les recettes réelles de fonctionnement par nature	8
i. Les recettes fiscales	9
ii. Les dotations et participations	11
iii. Les autres produits	14
b. Les recettes réelles de fonctionnement par grandes masses	15
4. Les dépenses de fonctionnement	16
a. Les dépenses réelles de fonctionnement par nature	16
i. Les charges de personnel	17
ii. Les charges à caractère général	17
iii. Les autres charges de gestion courante	19
v. Les charges exceptionnelles	21
vi. Les dotations aux provisions	21
vii. Les atténuations de produits.....	21
b. Les dépenses réelles de fonctionnement par grandes masses	22
5. Les recettes d'investissement	23
a. Le détail des recettes réelles d'investissement.....	23
i. Les subventions d'investissement	23
ii. Le FCTVA.....	24
iii. Le fonds Résilience	24
b. Les recettes réelles d'investissement par grandes masses	24
6. Les dépenses d'investissement	25
a. Le détail des dépenses réelles d'investissement.....	25
i. La gestion des déchets.....	25
ii. L'aménagement et l'urbanisme.....	26
iii. Le renouvellement urbain	26
iv. L'habitat.....	27

v. La modernisation des services et des équipements.....	27
vi. Le développement économique.....	27
vii. Les eaux pluviales	27
viii. La provision pour développement des politiques publiques	27
b. Les dépenses réelles d'investissement par grandes masses.....	28
Le budget annexe de l'assainissement.....	29
1. L'équilibre du budget.....	29
2. L'évolution de l'épargne	30
3. Les recettes de fonctionnement.....	31
3. Les dépenses de fonctionnement	31
4. Les recettes d'investissement	33
5. Les dépenses d'investissement	35
Le budget annexe des activités économiques	36
Le budget annexe des opérations d'aménagement.....	38
Annexe 1 : Liste des Autorisations de Programme et d'Engagement	41
Annexe 2 : Détail des dépenses et recettes de la compétence déchets.....	43
Annexe 3 : Programme d'assainissement 2026.....	44

INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 a permis de présenter le contexte dans lequel s'est élaboré le budget primitif 2026, marqué en particulier par un Projet de Loi de Finances (PLF) initial pour 2026 contenant des dispositions défavorables pour les finances de l'EPT en 2026, avec un prélèvement de 25% sur l'allocation compensatrice CFE « locaux industriels » et le décalage d'un an de la perception du FCTVA. La loi de finances pour 2025 avait heureusement prévu pour deux ans le maintien de la CFE aux EPT sinon l'incertitude aurait été encore plus grande.

Le budget primitif 2026 prend en compte ces nouvelles contraintes, qui seront assurément pérennes vu la situation dégradée des comptes publics nationaux, tout en continuant de s'inscrire dans la stratégie financière globale engagée depuis 2022 avec la révision du Fonds de compensation des Charges Territoriales et fondée sur la consolidation des ressources territoriales, l'optimisation des charges de fonctionnement et le développement d'une capacité d'investissement et d'action du Territoire dans ses politiques publiques au bénéfice de ses communes et habitants ; pour les années 2025 et 2026, **les décisions financières et fiscales prises au premier trimestre 2025 dans le cadre du BP 2025 avaient vocation à se poursuivre l'année suivante et sont confirmées pour 2026 :**

- La stabilisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 7,20%, soit un équilibre entre la modération fiscale due aux ménages et entreprises du territoire et le financement des dépenses actuelles et à venir de la compétence déchets,
- Le maintien du taux de la contribution foncière des entreprises à 32,75%, inchangé depuis 2016 et le plus bas du département,
- Un endettement sur le budget annexe assainissement inférieur à 55 millions € au sortir du plan Marne propre pour préserver la capacité du Territoire à renouveler et améliorer son patrimoine et à l'adapter aux projets structurants de transport à venir.

Si ce 11^{ème} budget territorial est avant tout un budget de prolongation et d'approfondissement des politiques territoriales menées ces dernières années, il s'attache également à préserver les marges de manœuvre créées jusqu'ici et à préparer les futures décisions politiques dans le cadre du prochain mandat.

Sur le plan financier d'abord, le BP 2026, équilibré dans ses dépenses avec des recettes certaines et prudentes pour 2026 sans recours à l'épargne cumulée, comme pour les années précédentes, dessine une trajectoire financière encore améliorée :

- Les recettes de fonctionnement progressent de +4,5 %, +5,3 M€, essentiellement grâce à la hausse sensible des produits fiscaux malgré le nouveau prélèvement de l'État sur la compensation CFE, le FCCT étant quasi stabilisé ;
- Les dépenses sont contenues à +3 %, +3,2 M€, nonobstant la poursuite de la hausse des coûts de collecte, traitement et prévention des déchets et celle des charges de personnel, qui atteignent cette année leur niveau cible ;
- L'épargne brute progresse à nouveau dès le stade BP tant sur le budget principal (14 M€, +18%) que sur le budget assainissement (11,5 M€, +5%) ;
- L'investissement reste très élevé avec 16,7 M€ sur le budget principal, 28,2 M€ sur le budget d'assainissement et 5,2 M€ sur le budget opérations d'aménagement ;
- La dette assainissement ne devrait pas dépasser 53,1 M€ fin 2026, grâce à une nouvelle participation de 4 M€ du budget principal en investissement, soit un montant inférieur à 55 M€.

Le programme d'actions 2026 complète celui de 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement et contient plusieurs études essentielles pour l'ajustement des politiques publiques de Grand Paris Grand Est :

- Achèvement du plan Marne Propre et du plan de modernisation des déchèteries,
- Extension des contrôles de conformité à l'assainissement dans le cadre des ventes à l'ensemble du territoire,
- Réalisation de la programmation 2026 poursuivant la déclinaison du schéma directeur d'assainissement,
- Informatisation et mise en place du contrôle d'accès en déchèterie,
- Poursuite du déploiement de l'intelligence artificielle sur les camions de collecte des déchets pour mieux analyser la qualité du tri,
- Réalisation d'une grande étude de conteneurisation pour avoir une connaissance fine de notre parc de bacs afin d'améliorer le geste de tri,
- Expérimentation à l'automne de la collecte des biodéchets des ménages et mise en place d'une collecte préservante avant celle des encombrants pour récupérer les objets réutilisables,
- Lancement des études pour l'aménagement des sites de Villemomble et Vaujours,
- Mise en œuvre des premières actions du Plan Local de Mobilité,
- Conduite de l'étude patrimoine/paysage afin d'alimenter une future déclinaison réglementaire de cette thématique dans le PLUI,
- Poursuite de l'aménagement des parcs nature à Gagny et Rosny-sous-Bois et premiers travaux de démolition au 21 rue des 2 communes à Rosny-sous-Bois,
- Engagement de nouvelles études urbaines à Gagny (centre-ville), Montfermeil (multi sites) et Neuilly-sur-Marne (centre ancien),
- Renouvellement de la convention départementale attribuant au Territoire une Agence Locale d'Insertion,
- Animation du comité local pour l'emploi avec réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions,
- Déploiement du service public de la rénovation énergétique et nouvelle dotation au fonds habitat de 2 M€ avec la perspective d'un grand nombre de dossiers traiter,
- Avancée des 3 NPNRU, à Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble,
- Accroissement de l'enveloppe territoriale politique de la ville,
- Réactualisation du diagnostic territorial économique, avec un volet économie sociale et solidaire,
- Elaboration d'un schéma de signalétique des ZAE et analyses de fonciers communaux mutables,
- Diagnostic territorial et stratégie en matière d'économie circulaire,
- Poursuite de la modernisation et de la sécurisation des bâtiments et équipements territoriaux,
- Renforcement de la coopération avec les communes en matière de SIG, RGPD et recherche de subventions.

LE BUDGET PRINCIPAL DE GPGE

1. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif 2026, tous mouvements confondus, s'équilibre à 140 090 000 € dont :

- 122 717 000 € pour la section de fonctionnement,
- 17 373 000 € pour la section d'investissement.

Budget principal 2026 - budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Dépenses courantes	29 152 431,00 €	013 – atténuations de charges	182 000,00 €
012 - Charges de personnel	12 800 000,00 €	70 - Contributions	1 665 572,76 €
014 - Dotations versées	40 764 792,00 €	731 - Taxes (CFE, TEOM)	99 106 000,00 €
65 - Contributions	25 345 777,00 €	74 - Subventions, dont FCCT	20 871 427,24 €
67 - Dépenses exceptionnelles	10 000,00 €	75 - Produits, revenus	432 000,00 €
68 – Provisions	130 000,00 €	77 - Recettes exceptionnelles	10 000,00 €
023 - Virement	9 014 000,00 €	042 - Amortissements	450 000,00 €
042 - Amortissements	5 500 000,00 €		
TOTAL fonctionnement	122 717 000,00 €	TOTAL fonctionnement	122 717 000,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
20 – Etudes (hors AP)	1 781 475,00 €	204- remboursement de participation	80 000,00 €
204 – Subventions d'équipement	4 080 000,00 €		
21 – Immobilisations (hors AP)	3 310 385,00 €	13 - Subventions d'investissement (hors AP)	706 275,00 €
26- Participations financières	4 500,00 €		
AP compétence déchets (2)	807 700,00 €		
AP Vaujours (1)	150 000,00 €		
AP rénovation urbaine (3)	4 760 000,00 €	13 – Subventions sur les AP rénovation urbaine	1 981 152,00 €
AP habitat (1)	2 000 000,00 €	27 – Fonds résilience	91 573,00 €
27 – Dépôts et cautionnements	28 940,00 €	021 - Virement	9 014 000,00 €
040 - Amortissements	450 000,00 €	040 - Amortissements	5 500 000,00 €
TOTAL investissement	17 373 000,00 €	TOTAL investissement	17 373 000,00 €
TOTAL BP 2026	140 090 000,00 €	TOTAL BP 2026	140 090 000,00 €

Le BP 2026 n'intègre pas le résultat cumulé des années précédentes. Celui-ci sera repris au budget supplémentaire après l'adoption du compte administratif 2025 par le Conseil de territoire.

2. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières dégagées par la section de fonctionnement : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

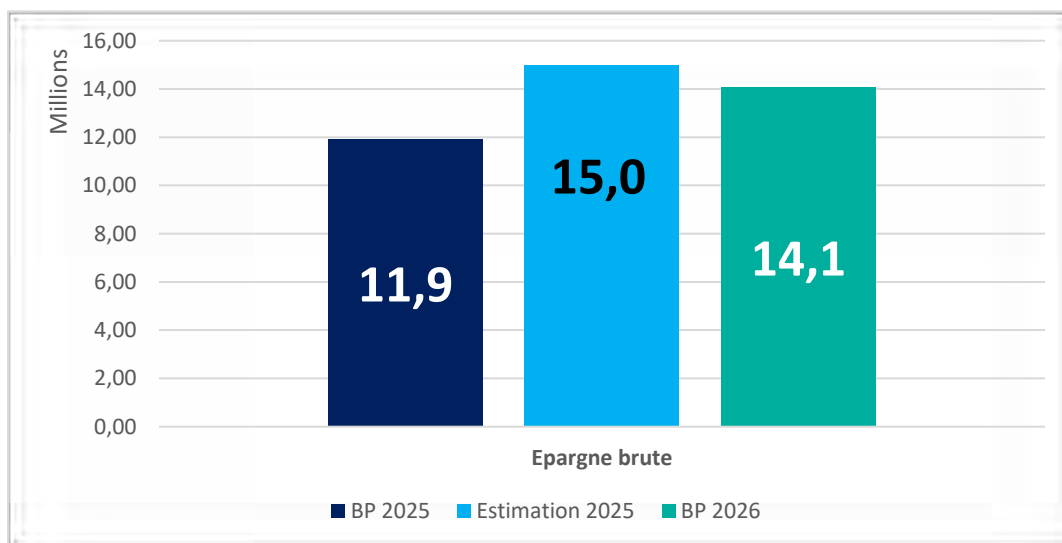
- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors éléments financiers et les charges de gestion)

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle s'élève à **14 064 000 €** (RRF¹= 122 267 000 € - DRF²= 108 203 000 €).

- **L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement)

L'épargne brute est égale à l'épargne de gestion puisqu'il n'y a pas de frais financiers prévus dans ce BP. Elle se monte donc également à **14 064 000 €** au BP 2026.



- **L'épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts)

Elle est égale à l'épargne brute puisqu'il n'y a pas de remboursement de capital d'emprunt.

L'épargne nette progresse donc de **2,2 M€** entre le BP 2025 et le BP 2026, soit + 18% ; elle est toutefois inférieure de 0,9 M€ à son niveau estimé 2025 (15 M€).

¹ Recettes réelles de fonctionnement (chapitres 013,70,731,74,75 et 77)

² Dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 011,012,014,65,67 et 68)

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

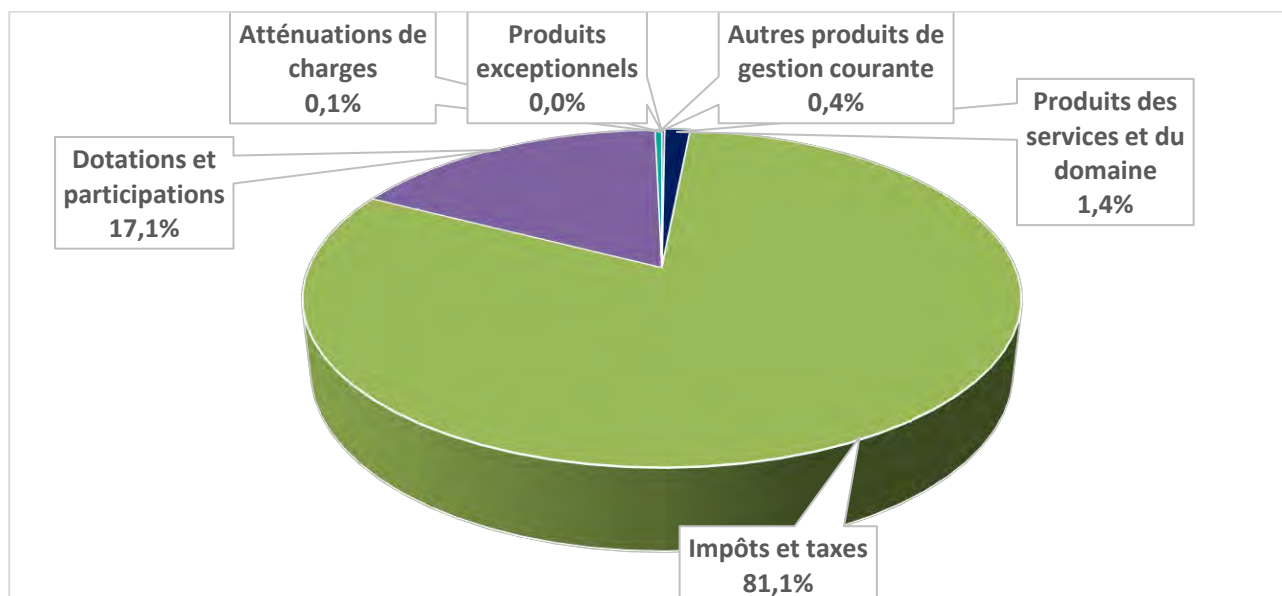
Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 122,7 M€ au BP 2026 dont :

- 122,27 M€ pour les recettes réelles de fonctionnement,
- 450 K€ de recettes d'ordre (amortissement des subventions reçues).

a. Les recettes réelles de fonctionnement par nature

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
013 Atténuations de charges	0,00	182 000,00	+182 000,00	
70 Produits des services et du domaine	1 933 282,00	1 665 572,76	-267 709,24	-13,8%
731 Impôts et taxes	95 054 435,00	99 106 000,00	+4 051 565,00	+4,3%
74 Dotations et participations	19 495 833,00	20 871 427,24	+1 375 594,24	+7,1%
75 Autres produits de gestion courante	469 450,00	432 000,00	-37 450,00	-8,0%
77 Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	-	0%
TOTAL	116 963 000,00	122 267 000,00	+5 304 000,00	+4,5%

Ces recettes progressent de 5,3 M€ (+4,5%) entre les BP 2025 et 2026. Cette augmentation s'explique par la hausse du produit des impôts et taxes (+4 M€) ainsi que par celui des dotations et participations (+1,3 M€), qui inclut en particulier le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) ainsi que l'allocation compensatrice des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).



i) Les recettes fiscales (Chapitre 731) :

Le produit 2026 estimé de la fiscalité devrait atteindre 99,1 M€.

Il augmenterait de 4,05 M€ (+4,3%) en raison principalement de la croissance de la CFE en 2025. Compte tenu de la stabilité du taux de TEOM entre 2025 et 2026, le produit de TEOM devrait lui avoir une augmentation modérée en 2026, en lien avec les revalorisations forfaitaires et physiques des locaux d'habitation et des locaux professionnels.

	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
CFE	43 509 435,00	46 427 000,00	+2 917 565,00	+6,7%
TEOM	51 545 000,00	52 679 000,00	+1 134 000,00	+2,2%
TOTAL	95 054 435,00	99 106 000,00	+4 051 565,00	+4,3 %

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles 2026 par les services fiscaux en mars prochain, l'hypothèse d'évolution 2026 du produit de CFE est de 2% par rapport au réalisé 2025. Il s'agit d'un chiffre intermédiaire entre la revalorisation 2025 des tarifs des locaux professionnels, en moyenne + 0,5%, et l'estimation par les services fiscaux départementaux de la progression des bases des entreprises dites « dominantes », c'est-à-dire représentant les 2/3 des bases 202, communiquée en septembre 2025 (4,16%).

Par conséquent, l'inscription du produit de CFE progresse provisoirement de 2,9 M€ au BP et sera ajustée au BS en fonction de la notification des bases prévisionnelles 2026. L'augmentation de cette recette a été importante l'an passé (+6,7%) et était essentiellement portée par la part « bases minimum » (30,9% du produit, en hausse de 12,1%) et celle des locaux industriels (9,7% du produit, en hausse de 33,4% grâce à l'imposition des 3 nouvelles stations de métro de Rosny-sous-Bois).

Par ailleurs, conformément à la loi de finances pour 2025, la moitié de la croissance 2026 de la CFE doit être reversée à la MGP via la dotation d'équilibre. Or les allocations compensatrices pour les locaux industriels sont prises en compte dans le calcul et elles sont attendues en nette baisse, du fait du nouveau prélèvement Etat figurant dans le Projet de Loi de Finances pour 2026 (-1,25 M€) ; cette diminution est même a priori supérieure à l'évolution du produit de CFE et de l'allocation compensatrice locaux industriels 2025 (50,6 M€ à date) au regard des sommes prévues dans le BP 2026 à ce titre (50,3 M€) : aucun reversement de dynamique 2026 du produit CFE n'est donc budgété au BP 2026.

Le taux cible de CFE, inchangé depuis 2016, est maintenu à 32,75% en 2026, soit le niveau le plus bas des EPT du département.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Le taux 2026

Pour rappel, la baisse du taux de TEOM de 7,35% en 2024 (1er taux unique)³ à 7,20% en 2025 a été décidée en avril dernier par le Conseil de territoire.

Pour 2026, conformément à la stratégie financière, il est proposé de maintenir le taux à 7,20%, ce qui permet d'assurer, à pression fiscale constante, le financement du développement des services (en matière de biodéchets notamment) et des projets d'investissement du Territoire dans la compétence déchets.

Les bases et le produit estimés 2026

Les bases prises en compte dans le projet de BP 2026 sont également des estimations et le produit devra être ajusté une fois les bases initiales 2026 connues.

Notons toutefois que les estimations initiales des services fiscaux sont souvent plus basses que les notifications définitives de fin d'année et qu'en 2025, l'estimation BP, qui n'a pas été ajustée au BS (budget supplémentaire) devrait n'être que légèrement inférieur au montant final⁴.

Le dynamisme des bases devrait être globalement modéré en 2026, de l'ordre **de 1,7%** par rapport aux données quasi définitives de 2025, compte tenu à la fois du taux de revalorisation forfaitaire des bases ménages attendu pour 2026, +1%, d'une progression moyenne de +0,5% des valeurs locatives des locaux professionnels et d'une progression physique des bases à nouveau estimée à 1%.

Le produit attendu de TEOM en 2026 est par conséquent de **52,7 M€**, en évolution de +1,1 M€ par rapport à celui du BP 2025, soit +2,2%.

Villes	Produit 2025 (rôle foncier)	Taux 2026	Produit BP 2026 estimé	Variation produit	
Total général	51 823 871 €	7,20	52 679 603 €	1,7%	855 732 €
Clichy-sous-Bois	2 498 221 €	7,20	2 541 896 €	1,7%	43 675 €
Coubron	565 713 €	7,20	575 908 €	1,8%	10 195 €
Gagny	4 817 567 €	7,20	4 908 463 €	1,9%	90 896 €
Le Raincy	2 548 580 €	7,20	2 594 783 €	1,8%	46 203 €
Les Pavillons-sous-Bois	3 299 953 €	7,20	3 357 405 €	1,7%	57 452 €
Livry-Gargan	6 228 344 €	7,20	6 337 589 €	1,8%	109 245 €
Neuilly-Plaisance	2 824 505 €	7,20	2 873 073 €	1,7%	48 568 €
Neuilly-sur-Marne	4 599 101 €	7,20	4 678 034 €	1,7%	78 933 €
Noisy-le-Grand	11 625 688 €	7,20	11 796 464 €	1,5%	170 776 €
Rosny-sous-Bois	7 726 973 €	7,20	7 839 164 €	1,5%	112 191 €
Vaujours	842 778 €	7,20	854 297 €	1,4%	11 519 €
Villemomble	4 246 448 €	7,20	4 322 527 €	1,8%	76 079 €

³ Après 7,38% (taux pondéré) en 2023

⁴ BP : 51 545 000 € et estimé avec le rôle foncier 2025 hors rôles supplémentaires à date : 51 823 871 €

Le niveau de surfinancement du BP 2026 :

Compte tenu de cette projection de produit de TEOM et des montants de dépenses inscrits relatifs à la compétence déchets au BP 2026, le surfinancement 2026 est évalué à **3,7%**.

L'annexe 2 détaille ce calcul et présente l'historique des niveaux de sur ou sous financement depuis 2016.

ii) Les dotations et participations (Chapitre 74) :

Elles s'élèvent à 20,9 M€ au BP 2026, en hausse de 1,4 M€ (+7,1%) par rapport au BP 2025.

	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
FCCT	11 604 480,00	11 707 365,00	+102 885,00	+0,9%
Allocations compensatrices de CFE	5 986 500,00	6 865 000,00	+878 500,00	+14,7%
Autres participations de l'Etat et de ses agences (ANRU, CDC, ANAH, ANCT, ADEME...)	861 414,00	1 021 828,40	+160 414,40	+18,6%
Département	630 758,00	209 000,00	-421 758,00	-66,9%
Région et budget communautaire	155 801,00	422 125,00	+266 324,00	+171%
Autres partenaires (bailleurs sociaux, MGP, SGP, Est Ensemble, CITEO)	256 880,00	645 838,84	+388 958,84	+151%
TOTAL	19 495 833,00	20 871 427,24	+1 375 594,24	+7,1%

• **Le FCCT**

La principale recette de ce chapitre est le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), versé par les communes membres de GPGE.

Il comprend une partie « socle » uniquement acquittée par les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil au titre des compétences exercées par l'ex CACM et une partie « compétences » correspondant aux compétences transférées depuis 2016 des communes à GPGE.

Pour 2025, le FCCT global est calculé à partir des éléments suivants :

- Revalorisation légale de +1% (estimation) du FCCT « compétences » et de la partie actualisable du FCCT « socle », après +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1,7% en 2025 ;
- Choix d'option effectué par les villes dont le FCCT compétences augmentait de 50% au moins lors de la révision du FCCT compétences décidée par la commission locale des charges transférées (CLECT) de 2022 ;

- Prise en compte de la décision de la CLECT 2024 sur la sortie du FCCT complémentaire « mobilité » pour les communes de Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance, étant précisé que les dépenses concernées seront désormais arrêtées par la CLECT de fin d'année.

Les crédits FCCT progressent entre 2025 et 2026 de 103 K€ soit +0,9%.

En 2026 comme en 2025, les villes n'ayant pas d'option ont un FCCT « compétences » conforme à celui arrêté par la CLECT de 2022, hors revalorisations légales ; celles qui ont opté pour l'option 1 ou l'option 2 ont en sus, sur 2025 et 2026, la moitié (option 1) ou la totalité (option 2) de l'augmentation du FCCT prévue pour 2023 (50% de l'évolution), soit +12,5% ou +25%.

Ainsi, hors actualisations, le FCCT général 2026 est le même que celui de 2025 et il diminuera de 243 805 € en 2027 pour atteindre son montant cible, 10 146 169 €.

Villes	FCCT 2025 voté	FCCT 2026 non actualisé	FCCT 2026 actualisé	Variation 2025/2026
Clichy-sous-Bois ⁵	1 394 621 €	1 256 333 €	1 406 506 €	11 884 €
Coubron	92 960 €	82 553 €	93 808 €	848 €
Gagny	728 850 €	644 039 €	736 138 €	7 288 €
Gournay-sur-Marne	143 347 €	126 667 €	144 781 €	1 433 €
Le Raincy	307 688 €	271 885 €	310 765 €	3 077 €
Les Pavillons-sous-Bois	415 001 €	369 546 €	418 584 €	3 584 €
Livry-Gargan	773 203 €	683 231 €	780 935 €	7 732 €
Montfermeil ⁶	3 250 817 €	2 971 299 €	3 274 838 €	24 021 €
Neuilly-Plaisance	399 183 €	354 294 €	402 863 €	3 680 €
Neuilly-sur-Marne	653 912 €	577 821 €	660 451 €	6 539 €
Noisy-le-Grand	1 650 015 €	1 464 045 €	1 665 310 €	15 296 €
Rosny-sous-Bois	1 018 018 €	899 559 €	1 028 199 €	10 180 €
Vaujours	184 038 €	162 623 €	185 879 €	1 840 €
Villemomble	592 826 €	526 079 €	598 307 €	5 482 €
Total	11 604 480 €	10 389 974 €	11 707 365 €	102 885 €

Ce montant ne comprend pas les sommes qui seront dues par les villes concernées au titre des FCCT spécifiques habitat et mobilité, qui seront établies par la CLECT 2026 au regard des dépenses effectivement réalisées sur l'année. La contrepartie en recettes des dépenses programmées dans ces deux domaines est toutefois prévue dans le BP au chapitre 70.

- **Les allocations compensatrices de CFE**

Dans l'attente de la notification du montant de l'allocation compensatrice de CFE 2026, les hypothèses d'évolution prises sont les suivantes : +2% par rapport au montant notifié en 2025 (7 956 123 €) et diminution de 1,25 M€ de la part « locaux industriels » conformément au PLF 2026.

⁵ Le FCCT comprend un FCCT socle revalorisé uniquement pour la partie correspondant à la fraction impôts ménage, soit 79,51%

⁶ Le FCCT comprend un FCCT socle revalorisé uniquement pour la partie correspondant à la fraction impôts ménage, soit 70,12%

Par conséquent, le montant inscrit au BP 2026 progresse de 14,7% pour s'établir à 6,9 M€ (+879 K€).

	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026
CFE	43 509 435,00	46 427 000,00	+2 917 565,00
Allocations compensatrices	5 986 500,00	6 865 000,00	+878 500,00
Total	49 495 935,00	53 292 000,00	+3 796 065,00

La prévision du BP 2026 « CFE + allocations » est de 53,3 M€, soit +3,8 M€ (+7,7%) par rapport au BP 2025.

- **Les recettes provenant de l'Etat et de ses agences**

Elles s'élèvent à 1 022 K€ au BP 2026, en hausse de 18,6% et comprennent :

- 520 K€ de subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour les dispositifs habitat communaux (409 K€) ainsi que pour le dispositif d'observation des copropriétés (« VOC », 61 K€) et la gestion de projet par l'EPT (50 K€) ;
- 215 K€ de subventions de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) principalement pour l'ingénierie interne des opérations de renouvellement urbain (200 K€) mais aussi pour le projet Mémoire (15 K€) ;
- 105 K€ de l'ADEME, 30 K€ pour le financement du poste de chargé de mission « Plan local de mobilité » et 75 K€ au titre du contrat d'objectif territorial ;
- 118 K€ de subventions de l'ANCT (Agence nationale pour la cohésion des territoires) ou du FIPD pour la politique de la ville (40 et 25 K€ pour les postes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, 10 K€ pour la Maison de l'habitat, 28 K€ pour le poste d'intervenante sociale au commissariat et 15 K€ pour les permanences en droit des étrangers) ;
- 30 K€ pour la labellisation « France services » de la maison des services publics ;
- 24 K€ de la DRIETS pour la plateforme linguistique ;
- 10 K€ de prévision pour la DGD urbanisme.

- **Les autres participations**

Elles sont de 1 277 K€ en 2026 contre 1 043 k€ l'an passé, en progression de 22,4% ; elles sont composées :

- Des participations du Département, 209 K€, dont 110 K pour le financement de l'Agence Locale d'Insertion pour l'exercice 2026, soit une avance 2026 et le solde estimé 2025, la convention arrivant à échéance (l'année dernière le chiffre inscrit, 631 k€, correspondait à une année complète, à un fonctionnement complet et intégrait également la partie fonds européens, dissociée comptablement cette année) et 99 K€ pour le financement de postes de facilitateurs de clauses sociales ;
- Des fonds communautaires suivants (385 K€) :
 - o 66 K€ du FSE (fonds social européen) pour le financement de postes de facilitateurs de clauses sociales,
 - o 190 K€ de FSE+ pour le financement de l'ALI (solde 2025 et avance 2026),
 - o 69 K€ de FSE+ pour les agents chargés du soutien aux entreprises,

- 60 k€ pour l'ingénierie EPT chargée de la gestion des projets « Investissement Territorial Intégré (ITI) » 2026 ;
- Du solde de la subvention régionale pour l'étude sur la construction circulaire, 37 K€ ;
- De deux subventions de la MGP, l'une pour l'étude précitée sur la construction circulaire (13 K€) et l'autre pour le Pacte territorial du service public de la rénovation de l'habitat (93 K€) ;
- De la participation du territoire Est Ensemble aux frais de l'enquête publique pour le NPNRU de Villemomble, 9,5 K€ ;
- De la subvention CITEO pour l'étude de conteneurisation, 371 K€ ;
- Du financement par les bailleurs sociaux de la Maison de l'habitat (144 K€) et de la Maison de la rénovation urbaine (16 K€).

iii) Les autres produits (Chapitres 70, 75, 77) :

- **Les produits d'activités et du domaine (Chap. 70)**

Les recettes de ce chapitre atteignent 1,7 M€ (+268 K€ par rapport au BP 2025) et correspondent :

- A la contribution du budget annexe de l'assainissement au budget principal pour financer les charges de structure et de support, 1,1 M€ en 2026, comme en 2025 ;
- Aux participations des villes concernées par les dispositifs communaux « habitat » et correspondant aux restes à charge après subventions ANAH, étant précisé qu'elles devront être arrêtées précisément par la CLECT 2026 : 457 K€ en 2026 contre 382 K€ en 2025 ;
- Au remboursement de la ville de Clichy-sous-Bois des frais d'une DUP « habitat adapté », 22 K€ ;
- Aux remboursements des communes de Neuilly-Plaisance et de Rosny-sous-Bois pour les participations que l'EPT devrait acquitter en 2026 à l'Agence Métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) pour les services Autolib' et Vélib', 86 K€ contre 451 K€ en 2025⁷ ; ces sommes devront aussi être validées par la CLECT 2026.

- **Les autres produits de gestion courante (Chap. 75)**

Le montant de ces produits s'élève à 432K€ (-37 K€ par rapport à 2025).

Ils comprennent d'abord des recettes relatives à la compétence déchets pour 314 K€ (-37 K€ par rapport à 2025) : participation versée par le SYCTOM au titre de la collecte des emballages et papiers, soutien des éco organismes⁸ et rachats de la ferraille, de films radiographiques et de matières plastiques.

La perception de loyers à la Maison des services publics et pour le bâtiment des Primevères, également inscrite sur ce chapitre, est estimée à 115 K€, comme l'an passé.

Enfin, les participations des usagers à la plateforme linguistique sont prévues à hauteur de 2,5 K€ (stables).

⁷ En 2025 était budgétée une indemnité exceptionnelle de 390 K€ pour le règlement définitif du contentieux Autolib'

⁸ ECOLOGIC pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, ECOMAISON pour les déchets d'éléments d'ameublements (participation reversée via SYCTOM) et ECODDS pour les déchets dangereux

- **Les produits exceptionnels (Chap. 77)**

Les produits exceptionnels sont de 10 K€ en 2026 ; ils sont constitués, comme au BP 2025, uniquement d'une provision pour des opérations comptables (mandats à annuler sur exercices antérieurs).

b. Les recettes réelles de fonctionnement par grandes masses

Recettes réelles de fonctionnement BP 2025 116 963 000,00 €	Recettes réelles de fonctionnement BP 2026 122 267 000,00 €
CFE 43 509 435 €	CFE 46 427 000 €
Allocations compensatrices CFE 5 986 500 €	Allocations compensatrices CFE 6 865 000 €
TEOM (* finance aussi les dépenses d'investissement et les frais support) 51 545 000 €	TEOM (* finance aussi les dépenses d'investissement et les frais support) 52 679 000 €
Remboursement des frais de structure par le budget annexe assainissement 1 100 000 €	Remboursement des frais de structure par le budget annexe assainissement 1 100 000 €
FCCT 11 604 480 €	FCCT 11 707 365 €
Autres recettes perçues par les Directions 3 217 585 €	Autres recettes perçues par les Directions 3 488 635 €

Le poids de la fiscalité (TEOM, CFE et allocations compensatrices) dans les recettes réelles de fonctionnement progresse très légèrement entre le BP 2025 (86,4%) et le BP 2026 (86,7%).

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 122,7 M€ dont :

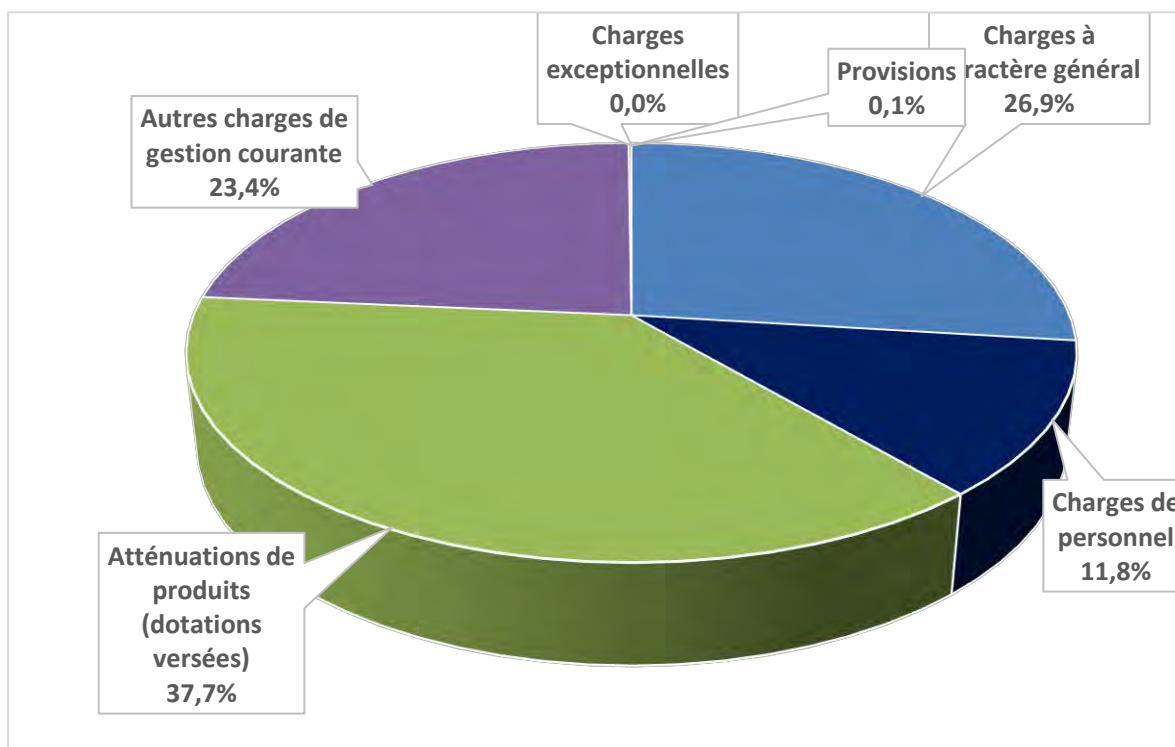
- 108,2 M€ pour les opérations réelles,
- 14,5 M€ pour les opérations d'ordre (5,5 M€ pour les amortissements des biens et 9 M€ pour le virement à la section d'investissement).

a. Les dépenses réelles de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,2 M€ (+ 3%) entre le BP 2025 et le BP 2026.

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
011 Charges à caractère général	27 357 003,00	29 152 431,00	1 795 428,00	6,6%
012 Charges de personnel	12 100 000,00	12 800 000,00	700 000,00	5,8%
014 Atténuations de produits	40 764 792,00	40 764 792,00	0,00	0,0%
65 Autres charges de gestion courante	24 461 205,00	25 345 777,00	884 572,00	3,6%
67 Charges exceptionnelles	232 000,00	10 000,00	-222 000,00	-95,7%
68 Provisions	130 000,00	130 000,00	0,00	0,0%
TOTAL	105 045 000,00	108 203 000,00	+3 158 000,00	3,0%

La progression des dépenses réelles de fonctionnement s'explique principalement par l'évolution des dépenses relatives à la compétence déchets (hors charges de personnel), qui augmentent de +2,4 M€ (+5,6%).



i) Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Les dépenses de personnel s'élevaient à 12,8 M€ en 2026 soit une hausse de 700 K€ (+ 5,8 %) entre les BP 2025 et 2026.

Le budget RH total qui comprend en plus les charges courantes liées à fonction ressources humaines (recrutement, formation, santé au travail...), en baisse de 7% (-42 K€) progresse de 5,2%.

Cette évolution s'explique par :

- Un niveau historiquement faible de postes vacants en fin d'exercice et l'hypothèse qu'il le restera sur 2026,
- Les renforcements 2025 en année pleine des directions Prévention et gestion des déchets et Aménagement et urbanisme ainsi que des contrats d'apprentissage, qui répondent à des priorités politiques,
- Le deuxième relèvement de trois points de la CNRACL, +107 k€,
- Une non prise en compte en 2026, à hauteur de 100 k€, d'une hypothèse de vacances sur postes ouverts, compte tenu du faible nombre de départs en 2025,
- L'impact de charges de plusieurs agents mis à disposition et qui font l'objet de remboursements.

Sur la période 2022-2024, l'augmentation moyenne a été de 3,4% car l'évolution sur 2021/2022 et 2022/2023 (+0,5% puis +2,4%) était très limitée. À la suite de la restructuration de l'administration territoriale, des dégels de poste ont été effectués en 2024 et 2025 en vue d'un objectif cible qui devrait être atteint en 2026. Par ailleurs de nombreux postes sont subventionnés (clauses, transports, rénovation urbaine, ALI...).

L'EPT, hors contraintes exogènes, a atteint sa pleine voilure et l'objectif en 2026 reste bien de poursuivre les efforts entrepris depuis trois ans de pilotage de la masse salariale en fonction de l'enveloppe fixée et des priorités politiques.

ii) Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Le montant des charges à caractère général s'établit au BP 2026 à 29,2 M€, en augmentation de 1,8 M€ (-+6,6%) par rapport au BP 2025.

Mais les charges courantes de toutes les politiques publiques n'évoluent pas de façon uniforme :

- **Les crédits « déchets »** (22,5 M€) sont ceux qui progressent le plus, + 1,3 M€ (+6%) ; ils sont responsables de 70% de la hausse de ce chapitre :
 - Les coûts de collecte des déchets en porte à porte et en déchèterie (19,3 M€) progressent globalement de 567 K€ (+3%) :
 - - 147 K€ à isopérimètre (*réajustement au réalisé 2025 et aux hypothèses d'indices 2026, +1,7%*),
 - + 469 K€ pour la montée en charge progressive de la collecte des déchets alimentaires (*269 K€ pour les non-ménages, principalement les écoles, et 335 k€ pour les ménages en 2026*),
 - + 245 K€ de services nouveaux (*43 K€ d'ajout de points de tri CTM pour les déchets dangereux, 80 K€ pour l'expérimentation de la collecte des cartons bruns, 2,5K€ pour*

l'ajout de points en apport volontaire pour les communes en porte à porte, 70 K€ pour les collectes supplémentaires des déchets verts et 50 K€ pour une collecte préservante des encombrants réservée à l'économie sociale et solidaire) ;

- Les coûts de traitement gérés par l'EPT, 742 K€ (bois, gravats, cartons, verre et surtout déchets toxiques) diminuent, eux, à nouveau, -69 K€ ;
 - Les dépenses d'énergie, entretien, de location/maintenance, de nettoyage et de petit équipement, 949 K€ sont en augmentation, +126 K€ du fait de la réouverture de plusieurs déchèteries et de la prise en compte de nouvelles obligations (étanchéité des bassins de rétention des eaux pluviales et débouurgages des bassins en particulier) ;
 - Les crédits d'études et de prévention (1,3 M€) évoluent eux aussi significativement, +638 K€, afin d'améliorer le geste de tri et donc de réduire les coûts de traitement ; ils comprennent pour 143 K€ d'actions de prévention et 1,2 M€ d'études⁹, dont une enquête de conteneurisation de 705 K€, subventionnée par CITEO et l'enveloppe ITI.
 - Les frais de communication (supports, calendriers de collecte, guides ...), enfin, 157 K€, sont quasi stables (+9 K€).
- **Les dépenses des moyens généraux hors déchets** (3 M€) croissent de 376 K€ au global avec notamment la progression des loyers et charges, +200 K€ (dont impact annuel, en année pleine du nouvel étage à Jupiter et indexation annuelle), la hausse attendue des primes d'assurance (+72 K€) et la revalorisation prudente de l'enveloppe pour les contentieux (+50 K€) ; la baisse des fluides (eau, électricité, carburant), - 29 K€, permet de compenser en partie les surcoûts d'entretien et de maintenance (+77 K€) ;
 - **Les charges générales en matière d'habitat** (1,2 M€) augmentent de 252 K€, avec une nouvelle dépense, l'instruction des demandes d'aides au Fonds habitat, +90 K€, la croissance du coût des dispositifs communaux en matière d'habitat privé (941 K€ en 2026 contre 739 K€ en 2025) et toujours le forum de la rénovation (3^{ème} édition en 2026), les mesures de soutien aux communes et le dispositif d'observation des copropriétés (3^{ème} année).
 - **Les crédits du Plan Climat Air Energie Territorial** (250 K€) sont réévalués de +87 K€ ; il s'agit cette année de poursuivre les balades urbaines sur la qualité de l'air, le programme « bien manger près de chez moi » et de mener trois études : la première sur le potentiel solaire et une analyse technico-économique sur les bâtiments communaux, la deuxième sur les pathologies pulmonaires et allergiques liées à la qualité de l'air sur le territoire de GPGE et enfin de d'établir un diagnostic territorial et une stratégie sur l'économie circulaire ;
 - Les moyens donnés **au développement économiques** en matière de réflexion stratégique et d'accompagnement communal sont renforcés (153 K€), +72 K€, avec la volonté d'établir un diagnostic territorial, doté d'un volet économie sociale et solidaire et de mener, à la suite de l'étude sur le foncier mutable, des études de faisabilité sur des projets économiques communaux.

⁹ Suivi technique IPCE pour 4 sites (+étanchéité) , 98 K€, RPQS et matrice des coûts, 20 K€, AMO Marchés forains, 70 K€, Etude globale sur CTM, 100 K€, Etude et accompagnement sur la gestion des déchets végétaux, 11 K€, Accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire, 40 K€, Accompagnement au suivi des indicateurs du projet IA, 40 K€, Enquête de conteneurisation, 705 K€ (subventions CITEO et ITI), Expérimentation collecte des biodéchets, 50 K€

A l'inverse, quelques lignes budgétaires diminuent ou voient leurs crédits être relativement constants :

- **Le budget courant de la direction des ressources humaines** (548 K€) diminue globalement de 42 K€ avec un ajustement budgétaire à la baisse des besoins en formations payantes (-61 K€) ou en honoraires de recrutement (-5 K€), tandis que la participation aux frais de gestion du restaurant interentreprises progresse à nouveau (+25 K€) ;
- **Les prestations, les frais de télécommunication et la maintenance informatiques** (283 K€) voient leurs crédits réduits de -24 K€, étant précisé que le budget DSI global de fonctionnement augmente lui, l'essentiel des dépenses concernant désormais l'informatique « en nuage » et relevant donc du chapitre 65 ;
- **Les crédits « mobilité »** passent de 137 K€ à 50 K€, soit -87 K, avec la fin des honoraires liées à la réalisation du PLM et l'inscription d'une enveloppe pour mener les premières actions territoriales (50 K€) ;
- **Les charges générales en matière de cohésion sociale**, 523 K€, connaissent une légère baisse, - 26 K€, principalement localisée sur la Maison des services publics et la plateforme linguistique, sans diminution du service (ajustements aux réalisés 2025 et transfert au chapitre 65 d'une prestation) ; le budget courant de l'ALI est reconduit à l'identique ;
- **Les frais de communication hors compétence déchets**, 283 K€, baissent de 46 K€ ; en plus de de l'accompagnement des politiques publiques, des crédits sont spécialement prévus en 2026 pour mettre en valeur les 10 ans de GPGE et installer les nouveaux conseillers territoriaux.
- **Les crédits « aménagement et urbanisme »**, enfin, évoluent peu : constitués principalement de cotisations, provisions d'honoraires et de frais d'annonces, ils sont de 104 K€ en 2026 contre 103 K€ en 2025.

iii) Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

Ces charges s'élèvent à 25,3 M€, en augmentation de 885 K€ (soit +3,6 %) par rapport au BP 2025.

Cette hausse est principalement liée à l'évolution prévisionnelle des coûts de traitements du SYCTOM, +940 K€ de BP à BP, soit +4,8%, compte tenu de la hausse annoncée de ses tarifs¹⁰, notamment sur la part ordures ménagères, +6%, et la part population, de 6,30 à 6,60 € par habitant, en 2026.

Ces charges représentent à elles-seules 81 % des dépenses du chapitre (20,5 M€ en 2026 contre 19,6 M€ en 2025).

¹⁰ Rapport sur les orientations budgétaires 2025 du SYCTOM ; selon lui, la hausse des tarifs correspondrait, en fonction des flux de déchets et des évolutions à +4% en 2026, +2,4% en 2027, +0,4% en 2028, +1,6% en 2029 et +5,3% en 2030 soit +22,6% sur 2025-2030

Les crédits restants, 4,8 M€, se composent principalement :

- De la contribution en fonctionnement du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales (2,20 M€), en légère augmentation, +31 K€, puisqu'elle évolue chaque année selon le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation ;
- Du remboursement à la ville de Clichy-sous-Bois des frais de nettoyage de la DSP marchés forains, 163 K€ maximum, +13K€ ;
- Des participations aux Ateliers Médecis (50 K€, stable), au programme DEMOS (30 K€, +7 K€) et à l'Institut Paris Région (50 K€, stable) ;
- Des contributions à l'AGEMOB (88 K€), en forte diminution, -447 K€ K€ puisqu'était prévue en 2025 le solde de l'indemnité due à l'ex concessionnaire Autolib' ; les villes concernées seront appelées à rembourser à l'EPT ses paiements effectifs après tenue de la CLECT de fin d'année (hors Clichy-sous-Bois et Montfermeil) ;
- Des licences informatiques (900 K€¹¹) pour l'infrastructure et les différents outils métiers, en progression de 227 K€ ; cette hausse est d'abord due à la budgétisation sur ce chapitre du coût de la licence pour l'outil IA et la collecte des données de tri (155 K€) ; hors cette action et la baisse des charges générales informatiques (-24 K€), l'augmentation, 48 K€, s'explique avant tout par le renouvellement du marché d'infogérance, plus onéreux mais plus performant notamment en termes de cybersécurité et par des hausses importantes sur les outils métiers ;
- Des subventions aux associations (799 K€¹²), en hausse de 87 K€ par rapport aux crédits 2025 ; les progressions concernent cette année l'habitat (+42 K€ pour l'opérateur du service public de rénovation de l'habitat, SOLIHA), la politique de la ville (+20 K€ sur l'enveloppe territoriale), la Maison des services publics (+23 K€ avec une association qui était auparavant prestataire de service) et l'emploi (+5 K€ pour s'associer à l'espace YOOKAN de Rosny 2) ;
- Des indemnités des élus et des frais de représentation (513 K€) ;
- De la provision pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes, 10 K€.

¹¹ Les principaux droits d'utilisation sont : l'info gestion de l'infrastructure informatique, 279 K€ (+45 K€), les licences office 365, 80 K€ (+7 K€), le SIG, 44 K€ (+6 K€), le logiciel de gestion électronique des documents, 45 K€ (+13), le logiciel de gestion de la relation usagers (32 K€) et les logiciels RH/finances 66 K€

¹² Soit 214 k€ pour l'habitat et la Maison de l'habitat (+60 K€), 181 K€ dans le développement économique (-12 K€), 117 K€ en politique de la ville (+20 K€), 98 K€ pour l'accès au droit (-12 K€), 110 K€ dans le domaine de l'emploi et l'insertion (+5 K€), 27 K€ à la Maison des services publics (+23 K€) et 52 K€ dans la compétence déchets (+2 K€) pour des appels à manifestation d'intérêt

iv) Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Les charges exceptionnelles se montent à 10 K€ en 2026 contre 232 K€ en 2025, soit -222K€ de BP à BP compte tenu :

- De remboursements exceptionnels en 2025 à hauteur de 222 K€¹³, par définition non reconduits,
- De la réinscription de la provision de 10 K€ pour titres annulés sur exercices antérieurs, 10 K€.

v) Les dotations aux provisions (Chapitre 68) :

Il est proposé de reconduire le montant 2025, 130 K€, qui permet sur l'exercice 2025 de constituer une provision pour risque en matière de comptes épargne-temps (CET), correspondant aux montants monétisables, pour, en 2026, provisionner les risques liés au Fonds résilience (non-remboursement des avances) dont les pertes cumulées s'élevaient à 112 K€ au 31/12/2024.

vi) Les atténuations de produits (Chapitre 014) :

Sont inscrits dans ce chapitre :

- Le prélèvement au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) de 4,18 M€, inchangé depuis 2016 ;
- Le versement de la dotation d'équilibre de 36,58 M€ à la Métropole du Grand Paris, inchangé également cette année étant précisé :
 - Qu'aucun reversement à la MGP de la dynamique CFE + allocation compensatrice « locaux industriels » ne devrait venir majorer la dotation d'équilibre 2026 compte tenu du prélèvement prévu dans le PLF 2026,
 - Que la part estimative de reversement de dynamique fiscale prévue dans le montant de la dotation d'équilibre du BP 2025, environ 380 K€, est tout de même conservée au BP 2026 pour faire face au reversement d'éventuels rôles complémentaires 2025 de toute fin d'année ou d'une dynamique fiscale 2026 bien supérieure à celle anticipée. Ce montant sera ajusté au budget supplémentaire 2026.

¹³ Remboursements au Département : avance 2023 accordée pour le démarrage de l'Agence locale d'insertion, 193 K€, et trop-perçu 2024 relatif aux clauses sociales, 29 K€

b. Les dépenses réelles de fonctionnement par grandes masses

BP 2026 105 045 000 €	BP 2025 108 203 000 €
Dotation d'équilibre 36 580 000 €	Dotation d'équilibre 36 580 000 €
FNGIR 4 184 792 €	FNGIR 4 184 792 €
Direction de la prévention et de la gestion des déchets 43 523 967 €	Direction de la prévention et de la gestion des déchets 46 092 060 €
Paiement eaux pluviales au budget annexe assainissement 2 169 000 €	Paiement eaux pluviales au budget annexe assainissement 2 200 000 €
Masse salariale (hors DPGD) 9 102 682 €	Masse salariale (hors DPGD) 9 727 749 €
Fonctionnement des Directions 9 484 559 €	Fonctionnement des Directions 9 418 399 €

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élève à 108,2 M€ en 2026. Les dépenses incompressibles comprenant la dotation d'équilibre versée à la MGP (36,58 M€) et le FNGIR (4,18 M€) pèsent pour 40,96 M€, soit 37,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres postes de dépenses contraintes concernent la gestion des déchets (46,1 M€ soit 42,6 % des DRF) et le versement au budget annexe de la participation pour les eaux pluviales (2,2 M€ soit 2 % des DRF).

Au global, le montant des dépenses réelles de fonctionnement sur lequel GPGE ne dispose pas ou peu de marges de manœuvre est de 89,1 M€ (soit 82,3 % des DRF).

Les autres dépenses (masse salariale hors Direction prévention et gestion des déchets, directions supports et toutes les autres compétences) atteignent 19,1 M€ (soit 17,7 % des DRF).

5 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement s'élève à 17,4 M€ dont :

- 2,9 M€ pour les opérations réelles,
- 14,5 M€ pour les opérations d'ordre (5,5 M€ pour les amortissements des biens et 9 M€ pour le virement de la section de fonctionnement).

a. Le détail des recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
13 - Subventions d'investissement	4 767 701,11	2 687 427,00	-2 080 274,11	-43,6%
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	80 000,00	+80 000,00	
27 - Fonds résilience	166 370,00	91 573,00	-74 797,00	-45,0%
10 - FCTVA	1 028 928,89	0,0	-1 028 928,89	-100,0%
TOTAL	5 963 000,00	2 859 000,00	-3 104 000,00	-52,1

Les recettes réelles d'investissement diminuent, de BP à BP, de 3,1 M€ du fait principalement de la non-perception de FCTVA en 2026 mais aussi d'une baisse des subventions.

i) Les subventions d'investissement (Chapitres 13 et 204) :

Les subventions inscrites au BP 2026 (2,8 M€ contre 4,8 M€ au BP 2025) sont les suivantes :

- Les subventions attendues pour les trois nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU, 1 981 K€) suivis en AP/CP, versées soit par l'ANRU et d'autres partenaires financiers, soit par la commune concernée pour le reste à charge 2026 :
 - NPNRU Val-Coteau à Neuilly-sur-Marne, 1 315 K€ (ANRU : 150 K€, BDT : 25 K€, commune : 1 140 K€),
 - NPNRU Marnaudes à Villemomble, 481 K€ (ANRU : 311 K€, commune : 170 K€),
 - NPNRU Bois du Temple à Clichy-sous-Bois, 185 K€ (ANRU : 120 K€, commune : 65 K€) ;
- La subvention attendue sur la compétence rénovation urbaine pour les dépenses transversales de conduite d'opération, 25 K€ de la Banque des Territoires (BDT) ;
- Le remboursement par les villes concernées des restes à charge pour les études menées en matière d'aménagement, 681 K€ (70 K€ de la ville de Montfermeil pour les études multi sites secteur centre-ville, 150 K€ de la commune de Gagny pour l'étude pré-opérationnelle centre-ville élargi, 100 K€ de la ville de Neuilly-sur-Marne pour l'étude sur le centre ancien et 361K€ de la ville de Noisy-le-Grand pour le secteur Maille Horizon Sud) ;
- Le remboursement par la ville de Clichy-sous-Bois de la participation à la ZAC de la Dhuy, 80 K€.

ii) Le FCTVA :

Conformément au PLF 2026, la perception du FCTVA 2026 ne se fera plus en 2026 mais en 2027. Aucune somme n'est donc inscrite à ce titre.

iii) Le Fonds « résilience » :

92 K€ de remboursements d'avances sont inscrits en 2026, sur les 525 K€ d'avances accordées par l'EPT en 2020 et 2021 au titre du fonds régional « Résilience » ; les remboursements antérieurs, effectués par l'opérateur de la Région, l'association InitiActive Ile-de-France, ont été les suivants : 0,7 K€ en 2021, 2,9 K€ en 2022, 46,3 K€ en 2023, 97,2 K€ en 2024 et 81,8 K€ en 2025, soit un total de 228,9 K€ à fin 2025.

b. Les recettes réelles d'investissement par grandes masses

BP 2025 5 963 000 €	BP 2026 2 859 000 €
Direction de la prévention et de la gestion des déchets 330 296 €	Direction de la prévention et de la gestion des déchets 0 €
Direction de l'habitat et du renouvellement urbain 3 756 576 €	Direction de l'habitat et du renouvellement urbain 2 086 152 €
Direction de l'aménagement et de l'urbanisme 503 800 €	Direction de l'aménagement et de l'urbanisme 681 275 €
Autres directions 343 399 €	Autres directions 91 573 €
FCTVA 1 028 929 €	FCTVA 0 €

6 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 17,37 M€ dont :

- 16,9 M€ pour les opérations réelles,
- 450 K€ pour les opérations d'ordre (amortissement de subventions reçues).

a. Le détail des dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
Dépenses d'équipement	17 796 500,00	16 889 560,00	-906 940,00	-5,1%
Participations financières	4 500,00	4 500,00	0,00	-
Dépôts et cautionnements	80 000,00	28 940,00	-51 060,00	-63,8%
TOTAL	17 881 000,00 €	16 923 000,00 €	-958 000,00 €	-5,4%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 16,9 M€ soit une baisse de 1 M€ par rapport au BP 2025. Hors provision « Finances » (1,9 M€ en 2025, 0 en 2026 €), il s'agit d'une hausse de 1 M€.

Depuis le BP 2024, certaines opérations d'investissement sont gérées et suivies en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) : le plan de modernisation des déchèteries (déchèteries de Livry-Gargan et Noisy-le-Grand), la restructuration de la déchèterie de Villemomble, le devenir du site de la déchèterie de Vaujours, le fonds habitat et les 3 NPNRU : le montant des AP et la répartition actualisés des CP figurent en annexe 1.

i) La gestion des déchets (3,9 M€) dont :

- La modernisation et l'aménagement des déchèteries (1,3 K€) avec notamment :
 - Les frais d'études et les travaux de la déchèterie de Noisy-le-Grand (solde de l'opération suivie en AP/CP, 431 K€),
 - 321 K€ d'études et aménagements à la déchèterie de Neuilly-sur-Marne, dont 140 k€ pour un compacteur à cartons, 53 K€ pour la réalisation d'une charpente en acier, 49 K€ de mobilier et 64 K€ d'études (maitrise d'œuvre, SPS, CVC, contrôle technique, étude structures) ;
 - 49 K€ d'études et de travaux à la déchèterie de Villemomble (aménagement d'une plateforme et de bordures, étude géotechnique et de détection de fuite, mise en place d'un brise vue) ;
 - 55 K€ de travaux d'ajustement à la déchèterie de Gagny,
 - 7 K€ de travaux d'ajustement à la déchèterie des Pavillons-sous-Bois,
 - 18 K€ de travaux d'ajustement à la déchèterie de Livry-Gargan
 - Des travaux de clôture sur les déchèteries de Neuilly-sur-Marne et Villemomble, 130 K€,
 - La sécurisation des accès (réseaux de vidéoprotection, solution et matériels de gestion des accès), 225 K€.
 - La mise en place de panneaux lumineux d'actualité, 45 K€,
 - Le remplacement ou l'ajout de supports de communication et totems pour les consignes de tri, 16 K€ ;
- Les crédits d'études pour la déchèterie de Villemomble (études sonores, réseaux, pollution, injections, maitrise d'œuvre, assistance à maitrise d'ouvrage, contrôle technique...), 377 K€ ;

- Les études sur le site de Vaujours, 150 K€ ;
- La dotation annuelle de bacs de collecte (remplacements, bacs bleus au Raincy et bacs déchets verts), 963 K€ ;
- L'aménagement des points d'apport volontaire (PAV), 584 K€ :
 - 196 K€ de sondes de télérelève pour les PAV verre,
 - 145 K€ € pour la remise en état du parc de PAV verre et densification du maillage,
 - 36 K€ pour une expérimentation de 10 PAV cartons,
 - 192 € pour 10 aménagements basiques et pour des travaux sur 5 sites,
 - 14 K€ pour l'habillage par chaussettes de certains PAV ;
- Les abris bacs et PAV pour l'expérimentation des déchets alimentaires pour les ménages, 509 K€.

ii) L'aménagement et l'urbanisme (1,2 M€) dont :

- La réalisation de plusieurs études pour 440 K€, portant notamment :
 - Sur le centre-ville de Gagny (étude pré-opérationnelle), 150 K€,
 - Sur le centre-ville (multi sites) de Montfermeil, 70 K€,
 - Sur le centre ancien de Neuilly-sur-Marne (dossier de création de ZAC), 100 K,
 - Sur les délaissés de l'A103 (complément de 60K€ et études aéraulique, thermique, lumière, 40 K€, expertise matériaux réemploi, 20 K€), 120 K€ ;
- Le remboursement des frais d'études engagés par la SPLAIN et le règlement de sa rémunération pour le secteur Maille Horizon Sud (361 K€) ;
- Des crédits pour le PLUi (395 K€) :
 - Frais d'impression (5 K€),
 - Frais d'études Patrimoine et Paysage (complément, 250 K€),
 - Evaluation environnementale (50 K€),
 - Provision pour évolution du PLUi dont étude de faisabilité architecturale (80 K€),
 - Frais de modification à la demande des villes de Rosny-sous-Bois et Gagny (10 K€).

iii) Le renouvellement urbain (4,9 M€) dont :

- 30 K€ pour la mission d'OPC et la conduite d'opération pour les trois NPNRU (dernier semestre) ;
- 20 K€ de provision pour une étude sur le pôle gare Clichy-sous-Bois/Montfermeil ;
- 80 K€ de participation à la ZAC de la Dhuys, remboursés par la commune de Clichy-sous-Bois ;
- 400 K€ pour le NPRNU Bois du Temple à Clichy-sous-Bois (220 K€ pour l'appel de fonds n°2 de la SPL SEQUANO, 80 K€ pour sa rémunération, 100 K€ pour la réalisation du dossier loi sur l'eau et des études techniques environnementales à conduire dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre) ;
- 3 720 K€ pour le NPRNU Val Coteau à Neuilly-sur-Marne (3 370 K€ pour les appels de fonds n°2,3 et 4 de la SPL SEQUANO, 150 K€ pour sa rémunération et 200 K€ d'études : actualisation étude d'impact secteur A103, relevés topographiques et réseaux...) ;
- 640 K€ pour le NPRNU des Marnaudes à Villemomble (500 K€ pour l'appel de fonds n°2 de la SPL SEQUANO et 140 K€ pour sa rémunération).

iv) L'habitat (2 M€) :

Le fonds habitat, créé en 2024, vise à apporter un soutien financier aux ménages du pavillonnaire et des copropriétés dans leur travaux de rénovation de l'habitat, notamment en matière énergétique, en complément des aides versées par l'ANAH du dispositif « MaPrime Rénov' ».

Il bénéficie à nouveau d'une enveloppe de 2 M€ au BP 2026, dans l'attente d'une plus grande visibilité sur le nombre et le montant des dossiers 2025 et 2026 qui pourraient y être éligibles.

4 500 € sont par ailleurs ouverts pour l'acquisition d'actions à hauteur de 4 500 € afin d'entrer au capital de la SPLA SOREQA.

v) La modernisation des services et des équipements (0,8 M€) dont :

- Le renouvellement de véhicules, 101 K€,
- L'acquisition de mobilier et matériel pour l'ensemble des services, 208 K€, dont 182 K€ pour l'aménagement du nouvel étage à Jupiter,
- L'acquisition de licences pour les logiciels métiers, 47K€, et de matériels informatiques, 150 K€, avec notamment les équipements liés aux nouveaux aménagements de locaux à Jupiter (56 K€),
- Le développement de nouvelles fonctionnalités sur le site GPGE (calculatrice PLUI, actes administratifs...), 30 K€,
- La refonte de l'intranet, 60 K€,
- Divers études et travaux sur les sites de GPGE, 178 K€, avec en particulier le suivi des travaux d'aménagement de Jupiter (25 K€), les études et travaux de sécurisation d'Ecopole (130 K€), une étude de sécurisation de l'ensemble des sites (15 K€) et une AMO pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (8K€).

vi) Le développement économique (60 K€) dont :

- L'étude d'élaboration du plan pluriannuel de signalétique territorial pour les ZAE.

vii) Les eaux pluviales (4 M€) :

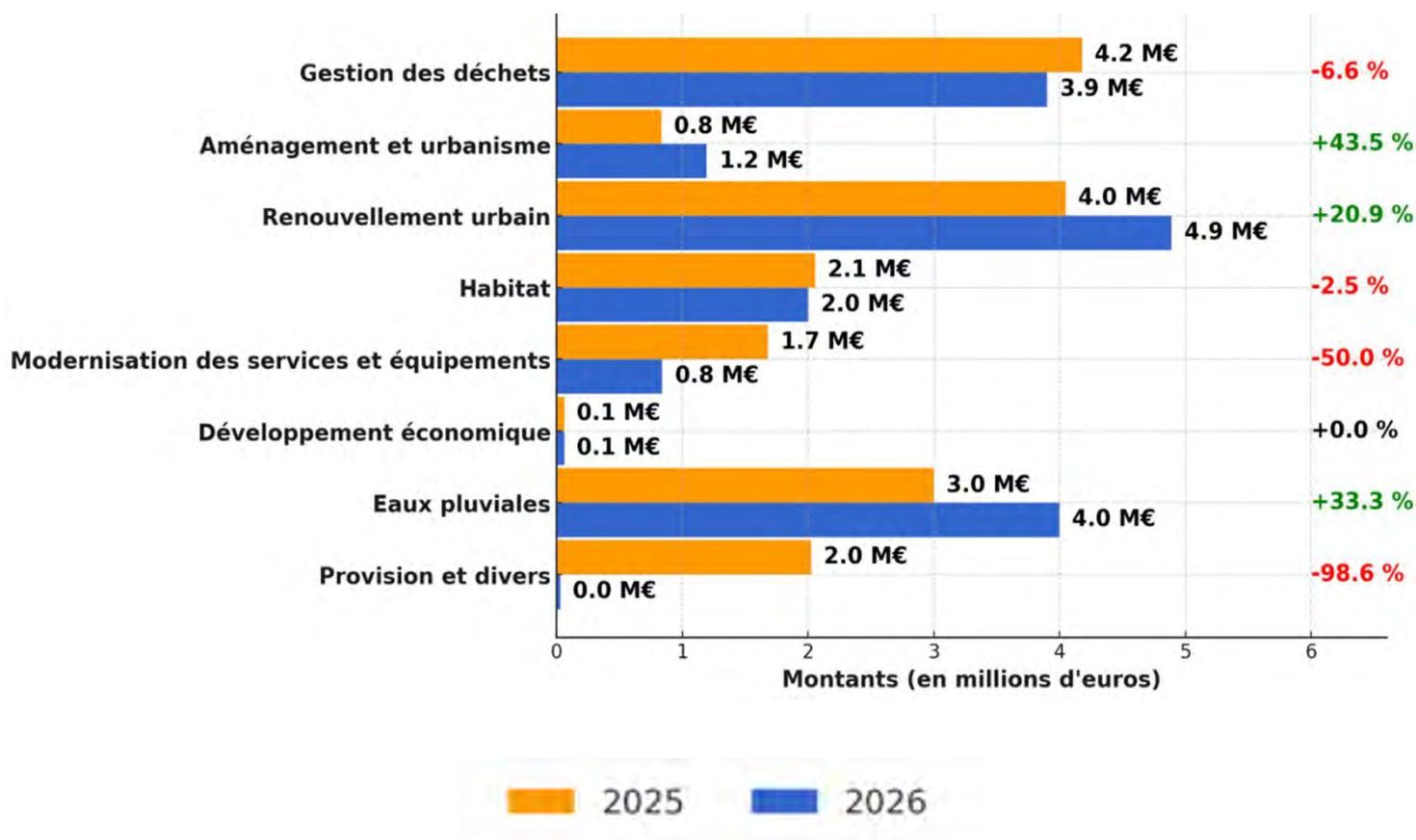
Le budget principal participe à hauteur de 4 M€ dès le budget primitif au financement de la section d'investissement du budget assainissement au titre des eaux pluviales et permet ainsi d'améliorer la situation financière de ce budget annexe en diminuant le recours à l'endettement. En 2025 les crédits BP étaient de 3 M€ à ce titre et un montant supplémentaire d'1 M€ a été proposé au Conseil de territoire de novembre 2025.

viii) **La provision pour développement de politiques publiques (0 €) :**

Cette provision était de 1 945 K€ au BP 2025¹⁴ et elle avait pour objet d'équilibrer le budget et, le cas échéant, de financer de nouvelles actions dans le cadre des compétences de l'EPT, notamment pour répondre aux besoins de plusieurs communes du territoire.

Elle est nulle dans le BP 2026, les dépenses proposées étant du même montant que les recettes estimées.

b) les dépenses réelles d'investissement par grandes masses



¹⁴ Elle était inscrite sur les comptes suivants : 2031 : 1 M€, 2188 : 455 K€, 238 : 490 K€

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1. L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif s'équilibre à 57 574 000 € dont :

- 24 485 000 € pour la section de fonctionnement,
- 33 089 000 € pour la section d'investissement.

Budget annexe Assainissement 2026 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Dépenses courantes	6 643 800,00 €	70 – Contributions, dont redevance assainissement	22 185 000,00 €
012 - Charges de personnel	2 350 000,00 €		
65 -Autres charges de gestion courante	10 000,00 €		
66 - Intérêts	1 650 000,00 €		
67 - Dépenses exceptionnelles	120 000,00 €		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	77- Recettes exceptionnelles	100 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 211 200,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
042 – Amortissements	8 500 000,00 €	042 – Amortissements des subventions	2 200 000,00 €
TOTAL fonctionnement	24 485 000,00 €	TOTAL fonctionnement	24 485 000,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
16 - Emprunts	2 664 000,00 €	16 - Emprunts	4 906 800,00 €
13 - Subventions d'équipement	120 000,00 €	13 - Subventions d'équipement	9 121 000,00 €
20 - Etudes	3 960 000,00 €		
21 - Travaux, acquisitions	18 795 000,00 €		
4581 - Opérations pour tiers	5 350 000,00 €	4582 - Opérations pour tiers	5 350 000,00 €
040 - Amortissements des subventions	2 200 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	5 211 200,00 €
		040 - Amortissements	8 500 000,00 €
TOTAL investissement	33 089 000,00 €	TOTAL investissement	33 089 000,00 €
TOTAL BP	57 574 000,00 €	TOTAL BP	57 574 000,00 €

2. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières dégagées par la section de fonctionnement : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors éléments financiers et les charges de gestion)

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle s'élève à **13 161 200 €** (RRF= 22 285 000 € - DRF (hors frais financiers, 1,65 M€) = 9 123 800 €).

Elle était l'an passé de 12 756 000 € au BP 2025, soit **une augmentation de 405 K€ (+3,2%)**. Cette évolution s'explique avant tout par une hausse des recettes (+718 K€) supérieure à celle des dépenses non financières (+313 K€).

- **L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement)

L'épargne brute est égale à **11 511 200 €** au BP 2026 (contre 10 956 000 € au BP 2025, **soit également une hausse, + 555 K€, soit +5,1%**, en raison en sus d'une diminution des frais financiers (-155 K€) due principalement à une baisse de l'enveloppe des frais d'utilisation de la ligne de trésorerie.

- **L'épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts)

Le remboursement du capital de la dette étant de 2 664 000 € au BP 2026, contre 2 630 000 € au BP 2025, **l'épargne nette est donc de 8 847 200 €**, contre 8 326 000 € l'an passé, soit une évolution de +521 K€ (+6,3%).

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement s'élèvent à 24,5 M€ au BP 2026 dont :

- 22,3 M€ pour les recettes réelles de fonctionnement,
- 2,2 M€ de recettes d'ordre (amortissement de subventions reçues).

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
70 Produits des services et du domaine	21 467 000,00	22 185 000,00	+718 000,00	+3,3 %
77 Produits exceptionnels	100 000,00	100 000,00	0,00	0%
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL	21 567 000,00 €	22 285 000,00 €	+718 000,00 €	+3,3%

Les recettes réelles comprennent :

- **La redevance assainissement (18,27 M€)** : la prévision du BP 2026, en progression de 270 K€, correspond à une prévision d'augmentation de 1,5% du montant 2025, cohérente avec les réalisations constatées à fin septembre 2025 ;
- **La contribution en fonctionnement du budget principal au titre des eaux pluviales (2,2 M€)**, en hausse de 31 K€, soit une revalorisation de 1,4%, la dépense étant prévue à l'identique sur le budget principal ;
- **Les recettes correspondant aux contrôles dans le cadre des ventes et des branchements neufs (905 K€)** en augmentation de 357 K€ par rapport à l'inscription 2025 compte tenu des réalisations 2025, des nouveaux tarifs délibérés en octobre par le Conseil de territoire et de l'extension de l'obligation de certificat de conformité avant-vente à l'ensemble du Territoire, étant précisé que la dépense afférente (la prestation est en grande partie externalisée) est également en hausse ;
- **Les recettes des travaux de branchements neufs (660 K€)**, avec une augmentation attendue de ces produits de 60 K€, la dépense liée (refacturée aux usagers avec des frais de gestion) étant prévue en investissement à hauteur de 600 K€ ;
- **La participation pour le financement de l'assainissement collectif, ou PFAC, (150 K€)**, reconduite à l'identique ;
- **Une provision sur le chapitre 77 relative à des mandats à annuler sur exercices antérieurs (100 K€)**, stable,

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 24,5 M€ dont :

- 10,8 M€ pour les opérations réelles,
- 13,7 M€ pour les opérations d'ordre (8,5 M€ pour les amortissements des biens et 5,2 M€ pour le virement à la section d'investissement).

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
011 Charges à caractère général	6 431 000,00	6 643 800,00	+ 212 800,00	+3,3%
012 Charges de personnel	2 200 000,00	2 350 000,00	+ 150 000,00	+6,8%
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00	10 000,00	0,00	0%
66 Charges financières	1 800 000,00	1 650 000,00	-150 000,00	-8,3%
67 Charges exceptionnelles	150 000,00	120 000,00	-30 000,00	-20%
68 Provisions	20 000,00	0,00	-20 000,00	-100%
TOTAL	10 611 000,00 €	10 773 800,00 €	+162 800,00 €	+1,5%

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Elles s'élèvent à 6,6 M€ contre 6,4 M€ au BP 2025 (soit +0,2 M€) et comprennent :

- L'entretien des réseaux (4,1 M€), en légère progression par rapport à 2025 (+80 K€),
- Les frais des différents contrôles réalisés hors régie, notamment lors des ventes ou hors ventes, (1 M€ contre 0,9 M€ en 2025, soit +0,1 M€),
- La contribution aux frais de structure du budget principal (1,1 M€), inchangée par rapport à l'an passé,
- Les commissions versées à Véolia, devenue Franciliane, pour le recouvrement de la taxe assainissement (270 K€), +5 K€,
- L'adhésion au syndicat « Marne Vive » et des dépenses diverses, dont du petit équipement et, cette année, des honoraires provisionnels pour des référés, 20 K€ (132 K€, +28 K€).

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Le montant des dépenses de personnel est de 2,35 M€ en 2025 soit une hausse de 150K€, +6,8%, entre les BP 2025 et 2026.

Cette progression s'explique à la fois par les mêmes facteurs qui pèsent sur le budget principal (notamment la hausse de 3 points du taux employeur CNRACL et le faible niveau de vacances des postes, ces derniers ayant été notamment renforcés pour faire face techniquement et administrativement au Plan Marne propre) mais aussi par une budgétisation de frais concernant le budget assainissement auparavant supportés par le budget principal (frais de déplacement, participations sociales).

➤ **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ces charges sont constituées uniquement d'une provision pour admissions en non-valeur ; le même montant que celui ouvert en 2025 a été prévu au BP 2026.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Elles s'élèvent à 1,65 M€ contre 1,8 M€ au BP 2025, soit -150 K€.

Les charges d'intérêts de la dette actuelle devraient être de 1,45 M€.

Les crédits supplémentaires (200 K€) correspondent donc à des provisions :

- La première pour les frais et intérêts de la ligne de trésorerie souscrite pour couvrir les besoins ponctuels de trésorerie de ce budget annexe dans l'attente des financements externes, 100 K€,
- La deuxième pour le règlement des intérêts 2026 de l'emprunt qui serait contracté en 2026, 80 K€,
- Et la dernière pour mandater le solde des intérêts courus de l'exercice et de ceux de l'exercice précédent, celui-ci étant positif en cas d'augmentation de l'endettement sur l'exercice (20 K€).
-
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Elles s'élèvent à 120 K€ en 2026 contre 150 K€ au BP 2025 (-30 K€) et correspondent à la provision pour titres à annuler sur exercices antérieurs (100 K€) et à celle pour règlements amiables de litiges (20 K€).

- **Les provisions (chapitre 68) :**

Il n'est pas prévu, au stade du BP 2026, contrairement au BP 2025, de crédits pour la constitution d'une nouvelle provision comptable. Au BP 2025, 20 K€ avaient été ouverts pour une provision pour risque en matière de comptes épargne-temps (CET) ; les éventuels ajustements des provisions actuelles seront budgétés par décision modificative.

5 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 33,1 M€ au BP 2026 dont :

- 19,4 M€ pour les opérations réelles,
- 13,7 M€ pour les opérations d'ordre (8,5 M€ pour les amortissements des biens et 5,2 M€ pour le virement à la section d'investissement).

Recettes réelles d'investissement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
Subventions d'investissement	19 406 700,00	9 121 000,00	-10 285 700,00	-53%
Emprunts et dettes assimilées	9 374 300,00	4 906 800,00	-4 467 500,00	-47,7%
Opérations pour compte de tiers	5 650 000,00	5 350 000,00	-300 000,00	-5,3%
TOTAL	34 431 000,00 €	19 377 800,00 €	-15 053 200,00 €	-43,7%

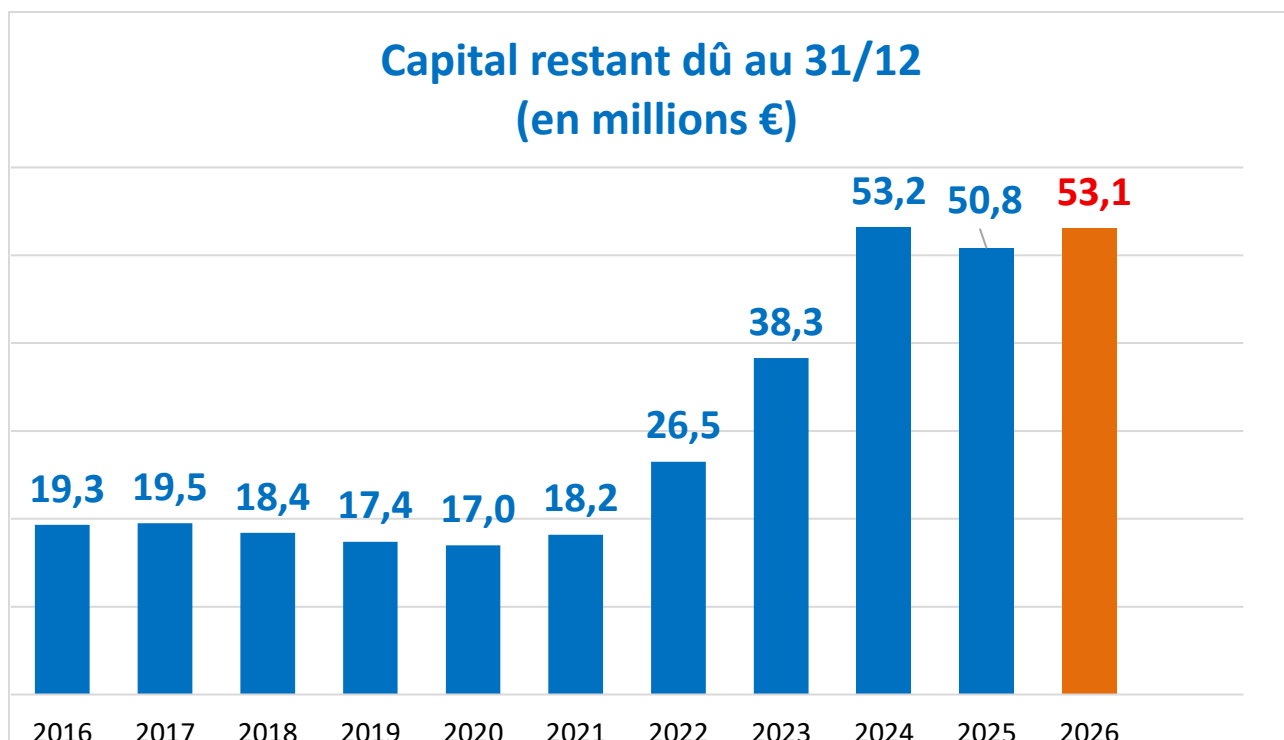
De BP à BP, les recettes d'investissement diminuent de 43,7%, -15,1 M€, avec la fin de l'opération Marne Propre.

Les recettes 2026 comprennent :

- **Les subventions de l'Agence de l'eau (5,1 M€)** dont 1,6 M€ pour Marne propre, 1,8 M€ pour les travaux patrimoniaux, 1 M€ pour les opérations de réduction des rejets polluants et 0,7 M€ pour les contrôles-ventes et la maîtrise d'œuvre privée ; les taux de financement retenus sont les suivants : 60% pour les travaux Marne Propre, 50% pour les études et la maîtrise d'œuvre privée et 20% pour les travaux patrimoniaux ;
- **Une participation du budget principal de 4 M€** au titre des eaux pluviales dès le budget primitif (3 M€ au BP 2025) ;

- **Les recettes liées aux opérations pour compte de tiers, 5,35 M€**, dont 5,05 M€ pour les opérations Marne Propre (financement des travaux sur domaine privé par l'Agence de l'eau, le SIAAP, la ville de Paris et les riverains pour le reste à charge) et 0,3 M€ pour les réfections de voirie pour le compte des villes ;
- **Une enveloppe d'emprunt de 4,9 M€** (contre 9,4 M€ au BP 2026), soit une baisse de 4,5 M€, étant précisé que le besoin final d'emprunt sera inférieur en cas d'obtention d'autres financements¹⁵.

Même si l'enveloppe d'emprunt BP était entièrement mobilisée au cours de l'exercice, compte tenu des remboursements prévus (2,6 M€) et de la dette au 31/12/2025 (50,8 M€), **l'encours à fin 2026 sera au maximum de 53,1 M€, soit un chiffre bien inférieur à la limite maximale visée, 55 M€.**



¹⁵ En provenance notamment de l'Etat au titre par exemple de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou du Fonds vert

6 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 33,1 M€ :

- 30,9 M€ pour les opérations réelles,
- 2,2 M€ pour les opérations d'ordre (amortissement de subventions reçues).

Dépenses réelles d'investissement	BP 2025	BP 2026	Variation 2025/2026	Variation % 2025/2026
Dépenses d'équipement	36 987 000,00	22 755 000,00	-14 232 000,00	-38,5%
Emprunts et dettes assimilées	2 630 000,00	2 664 000,00	+ 34 000,00	+1,3%
Subventions d'investissement	120 000,00	120 000,00	0,00	0%
Opérations pour compte de tiers	5 650 000,00	5 350 000,00	-300 000,00	-5,3%
TOTAL	45 387 000,00 €	30 889 000,00 €	-14 498 000,00 €	-31,9%

Les dépenses réelles baissent de 14,5 M€ par rapport au BP 2025, la totalité de cette diminution provenant des opérations Marne Propre en maîtrise d'ouvrage public (-16,6 M€).

Elles sont composées en 2026 :

- **Du remboursement du capital de la dette (2,66 M€ en 2026 contre 2,63 M€ au BP 2025) ;**
- **D'une provision pour reversement de subventions à l'Agence de l'Eau pour 120 K€ (inchangée) ;**
- **Du solde des opérations du plan « Marne propre » : 3,24 M€ contre 19,85 M€ au BP 2025,**
- **Des mandats pour les travaux privés Marne Propre de 5,05 M€, contre 5,15 M€ au BP 2025,**
- **Des crédits pour la prise en charge des maîtrises d'œuvre privées et les contrôles de 2,5 M€ (2 M€ au BP 2025) ;**
- **De l'enveloppe annuelle relative aux travaux patrimoniaux (15,2 M€ en 2026 contre 13,3 M€ au BP 2025), dont 4 M€ pour la lutte contre les inondations, 2,6 M€ pour la réduction des rejets polluants, 0,6 M€ pour les projets « transport » et 8 M€ pour les autres opérations patrimoniales ; cette programmation correspond aux demandes prioritaires remontées par les services des villes du territoire ainsi qu'aux urgences identifiées par les services territoriaux ;**
- **D'une enveloppe de 1,75 M€ pour les branchements neufs (0,6 M€), les travaux d'urgence (1 M€) et des travaux sur postes de relevage (150 K€) ;**
- **De travaux, sous mandat des villes, de réfection de voirie pour 0,3 M€ (0,5 M€ en 2025).**

La liste complète par ville et par rue des opérations d'investissement 2026 figure en annexe 3.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

1. L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif s'équilibre à 512 250 € dont :

- 419 250 € pour la section de fonctionnement,
- 93 000 € pour la section d'investissement.

Budget annexe Activités économiques 2026 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Dépenses courantes	354 250,00 €	70 - Contributions	331 000,00 €
68 - Provisions	0,00 €	75 - Produits, revenus	65 250,00 €
042 – Amortissements des biens	42 000,00 €	042 – Amortissements des subventions	23 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	23 000,00 €		
TOTAL fonctionnement	419 250,00 €	TOTAL fonctionnement	419 250,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
16 - Dépôts et cautionnements	28 000,00 €	16 - Dépôts et cautionnements	28 000,00 €
21 - Travaux, acquisitions	42 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	23 000,00 €
23- Immobilisations en cours	0,00 €		
040 - Amortissements des subventions	23 000,00 €	040 - Amortissements des biens	42 000,00 €
TOTAL investissement	93 000,00 €	TOTAL investissement	93 000,00 €
TOTAL BP	512 250,00 €	TOTAL BP	512 250,00 €

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe des affaires économiques s'élèvent à 419 K€ au BP 2026 dont :

- 396 K€ pour les recettes réelles de fonctionnement,
- 23 K€ de recettes d'ordre (amortissement des subventions reçues).

Les recettes réelles de fonctionnement, qui sont quasi stables de de BP à BP, -750 €, (-0,2%), proviennent des équipements économiques de GPGE et comprennent les loyers de la pépinière « Espace 22 », 66 K€ (+1 250 €), ceux des hôtels d'activité, 245 K€(stable) et ceux du « Plateau », 85 K€ (-2 000 €).

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 422 K€ dont :

- 354 K€ pour les opérations réelles,
- 65 K€ pour les opérations d'ordre (42 K€ d'amortissements des biens et 23 K€ relatifs au virement à la section d'investissement).

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui progressent de 3 290 € (+0,9%) comprennent essentiellement les fluides (30 K€, -20 K€), le loyer et les charges de la pépinière d'entreprises (105 K€), stables, les frais de gestion locative et commerciale des équipements (41 K€, +23 K€), les taxes foncières (59 K€, stables), les frais de nettoyage des locaux (35 K€, -3K€), les frais de gardiennage et sécurisation (7 K€, 5 K€) ainsi que des crédits d'entretien, de maintenance et de petit entretien (64 K€, +6 K€).

4 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement s'élève à 93 K€ dont :

- 28 K€ pour les opérations réelles, composées exclusivement des cautions versées par les locataires,
- 65 K€ pour les opérations d'ordre (42 K€ d'amortissements des biens et 23 K€ relatifs au virement de la section de fonctionnement).

5 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 93 K€ dont :

- 70 K€ pour les opérations réelles
- 23 K€ pour les opérations d'ordre (amortissement de subventions reçues).

Les dépenses réelles sont composées :

- Des frais de remboursement des cautions aux locataires (24 K€),
- D'une enveloppe de 42 K€ pour des travaux de remise en état au Plateau et dans les hôtels d'activité.

LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

1. L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif s'équilibre à 5 412 000 € dont :

- 147 000 € pour la section de fonctionnement,
- 5 265 000 € pour la section d'investissement.

Budget annexe opérations d'aménagement 2026 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Dépenses à caractère général	147 000,00 €	74 - Subventions	147 000,00 €
TOTAL fonctionnement	147 000,00 €	TOTAL fonctionnement	147 000,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
21- Immobilisations corporelles	3 850 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	3 850 000,00
2024006 -Parc du Plateau d'Avron	353 000,00 €	13 -Parc du Plateau d'Avron	353 000,00 €
2024007 -Parc des carrières de l'Ouest	492 000,00 €	13 -Parc des carrières de l'Ouest	492 000,00 €
2024008 -21 rue des 2 communes	570 000,00 €	13 -21 rue des 2 communes	570 000,00 €
TOTAL investissement	5 265 000,00 €	TOTAL investissement	5 265 000,00 €
TOTAL BP	5 412 000,00 €	TOTAL BP	5 412 000,00 €

En vertu du principe de neutralité budgétaire pour l'Etablissement public territorial des opérations d'aménagement, les crédits en dépenses sont équilibrés par des recettes d'un montant équivalent provenant soit des subventions obtenues, soit d'un remboursement communal du reste à charge. Les dépenses sont toujours engagées en étroite concertation avec les villes.

4 opérations sont suivies sur ce budget :

- Le parc nature du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois,
- L'opération de démolition/reconstruction du 21 rue des 2 communes à Rosny-sous-Bois,
- Le parc nature des Carrières de l'Ouest à Gagny (depuis 2024)
- L'aménagement d'une parcelle en bordure du Canal de l'Ourcq aux Pavillons-sous-Bois (depuis 2025).

Ce budget 2025 ne comprend que des mouvements réels (sans virement entre sections), les travaux d'aménagement et les subventions d'équipement afférentes n'étant pas amortis.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement s'élèvent à 147 K€ au BP 2026 (-703 K€ par rapport au BP 2025).

Elles correspondent uniquement à des remboursements communaux pour les dépenses de fonctionnement prévues :

- 40 K€ de la ville de Rosny-sous-Bois (15K€ pour le 21 rue des 2 communes et 25 K€ pour le parc du Plateau d'Avron),
- 66 K€ de la ville de Gagny pour le parc des Carrières de l'Ouest,
- 41 K€ de la Ville des Pavillons-sous-Bois pour l'opération en bordure du Canal de l'Ourcq.

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 147 K€ (106 K€ en 2025) :

- 15 K€ pour le 21 rue des 2 Communes, 5K pour la sécurisation du site et 10 K€ pour les frais de communication et de signalétique avant la démolition (réunions publiques notamment à tenir pour informer les riverains) ;
- 25 K€ pour le parc du Plateau d'Avron, dont 5 K€ de frais juridiques liés aux procédures d'expropriation et 20 K€ de provision pour l'information et la communication sur les travaux du parc (panneaux, animation...);
- 66 K€ pour le parc des Carrières de l'Ouest, dont 10 K€ de provision pour des consultations juridiques, 26 K€ pour des annonces et insertions (permis d'aménager) et 30 K€ pour des dépenses diverses (communication, concertation, imprévus...);
- 41 K€ pour l'opération en bordure du canal de l'Ourcq, dont 20 K€ de frais d'actes et de contentieux, 16 K€ pour des frais d'insertion et des honoraires de commissaire enquêteur et 5 K€ pour des dépenses diverses de communication.

4 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement s'élève à 5,3 M€ dont :

- 455 K€ de subventions : 100 K€ d'Ile-de-France Nature pour le parc des Carrières de l'Ouest (AMI « Retour de la Nature en Ville »), 70 K€ de l'ANAH pour le 21 rue des 2 communes et 285 K€ de la MGP (Fonds biodiversité) pour le parc du Plateau d'Avron,
- 4,9 M€ de remboursements communaux compte tenu des dépenses d'investissement et des subventions prévus :
 - 3,9 M€ de la ville des Pavillons-sous-Bois pour l'acquisition de la parcelle située à la fourche du canal de l'Ourcq (y compris frais de notaire et d'agence),
 - 392 K€ de la ville de Gagny,
 - 568 K€ de la ville de Rosny-sous-Bois (68 K€ pour le parc nature et 500 K€ pour le 21 rue des 2 communes).

Aucune recette de FCTVA n'est inscrite en 2026 compte tenu de la disposition du PLF 2026 initial qui supprime l'encaissement du FCTVA en année N pour les EPT pour « l'harmoniser » avec le droit commun (N+1).

5 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 5,3 M€

Pour le 21 rue des 2 Communes, les dépenses sont de 570 K€. Elles sont relatives aux premiers travaux de démolition (dont maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle).

Pour le parc du Plateau d'Avron, elles se montent à 353K€ et correspondent à la poursuite des travaux d'aménagement de la seconde phase du parc, et à leur suivi.

Pour le parc des Carrières de l'Ouest, enfin, il est prévu des crédits à hauteur de 472 K€ pour la maîtrise d'œuvre, une étude d'évaluation environnementale et une provision de 10% de l'enveloppe travaux.

Ces trois opérations sont depuis 2024 suivies en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)¹⁶ ; les montants susmentionnés correspondent donc aux crédits de paiement 2026¹⁷.

Pour l'opération des Pavillons-sous-Bois sont inscrits uniquement les crédits permettant d'acquérir le foncier au prix des domaines (plus frais d'actes et commission d'agence).

¹⁶ Hors crédits de consignation

¹⁷ Liste des AP/CP jointe en annexe

ANNEXE 1 : Liste des AP-AE/CP du BP 2026

Modifications apportées aux AE-AP/CP

Libellé	N°	Durée	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
POPAC Livry-Gargan	AE_01	3 ans								
OPAH-CD Abraxas Noisy-le-Grand	AE_01	5 ans	22 489,00			22 489,00				
POPAC Hameau Clichy-sous-Bois	AE_01	5 ans	7 700,00			7 700,00				
OPAH CD Livry-Gargan	AE_01	6 ans	0,00			-16 513,50				16 513,50
Total AE/CP Habitat privé	AE_01	8 ans	30 189,00	0,00	0,00	13 675,50	0,00	0,00	0,00	16 513,50
Déchèterie de Noisy-le-Grand	AP_01	2 ans				430 700,00				
Déchèterie de Livry-Gargan		2 ans								
Plan de modernisation des déchèteries	AP_01	2 ans	430 700,00			430 700,00				
Déchèterie de Vaujours	AP_12	4 ans	0,00			-450 000,00	450 000,00			
Déchèterie de Villemomble	AP_02	4 ans	0,00			-2 723 000,00	1 723 000,00	1 000 000,00		
NPNRU Val Coteau Neuilly-sur-Marne	AP_03	5 ans	-7 301 495,00			-5 550 922,00	-1 089 977,00	-2 795 761,00	2 135 165,00	
NPNRU Marnaudes Villemomble	AP_04	5 ans	-332 874,00			-1 033 621,00	-473 621,00	-1 021 869,20	2 155 000,00	41 237,20
NPNRU Bois du Temple Clichy-sous-Bois	AP_05	5 ans	535 009,00			-1 407 505,00	-977 505,00	2 067 510,00	852 509,00	
Fonds habitat	AP_13	3 ans								
Total AP/CP budget principal			-6 668 660,00	0,00	0,00	-10 734 348,00	-368 103,00	-750 120,20	5 142 674,00	41 237,20
Parc nature de Rosny-sous-Bois phase 2	AP_06	4 ans	0,00			-649 000,00	649 000,00			
Parc nature des carrières de l'ouest de Gagny	AP_07	5 ans	0,00			-808 000,00	1 120 000,00	-312 000,00		
Opération du 21 rue des 2 communes à RSB	AP_08	4 ans	0,00			-2 930 000,00	2 930 000,00			

Situation actualisée

Libellé	N°	Durée	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
POPAC Livry-Gargan	AE_01	3 ans	137 892,00	105 083,00	32 809,00					
OPAH-CD Abraxas Noisy-le-Grand	AE_01	5 ans	638 259,00	187 511,00	193 870,00	210 000,00	46 878,00			
POPAC Hameau Clichy-sous-Bois	AE_01	4 ans	102 500,00	13 000,00	48 000,00	25 900,00	15 600,00			
OPAH CD Livry-Gargan	AE_01	5 ans	1 182 700,00		138 751,00	220 026,50	236 540,00	236 540,00	236 540,00	114 302,50
Total AE/CP Habitat privé	AE_01	8 ans	2 061 351,00	305 594,00	413 430,00	455 926,50	299 018,00	236 540,00	236 540,00	114 302,50
Déchèterie de Noisy-le-Grand	AP_01	2 ans	2 175 271,96	4 671,96	1 739 900,00	430 700,00				
Déchèterie de Livry-Gargan		2 ans	658 105,60	451 505,60	206 600,00					
Plan de modernisation des déchèteries	AP_01	2 ans	2 833 377,56	456 177,56	1 946 500,00	430 700,00				
Déchèterie de Vaujours	AP_12	4 ans	3 000 000,00			150 000,00	1 450 000,00	1 400 000,00		
Déchèterie de Villemomble	AP_02	4 ans	5 000 000,00	5 970,00	200 000,00	377 000,00	3 417 030,00	1 000 000,00		
NPNRU Val Coteau Neuilly-sur-Marne	AP_03	5ans	13 026 060,00	612 637,44	2 917 314,00	3 720 000,00	2 618 350,00	1 022 593,56	2 135 165,00	
NPNRU Marnaudes Villemomble	AP_04	5 ans	7 324 015,00	67 777,80	600 000,00	640 000,00	1 200 000,00	2 620 000,00	2 155 000,00	41 237,20
NPNRU Bois du Temple Clichy-sous-Bois	AP_05	5 ans	5 025 344,00		442 835,00	400 000,00	830 000,00	2 500 000,00	852 509,00	
Fonds habitat	AP_13	3 ans	4 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00				
Total AP/CP budget principal			40 208 796,56	1 142 562,80	8 106 649,00	7 717 700,00	9 515 380,00	8 542 593,56	5 142 674,00	41 237,20
Parc nature de Rosny-sous-Bois phase 2	AP_06	4 ans	2 593 000,00	58 079,17	1 283 000,00	353 000,00	898 920,83			
Parc nature des carrières de l'ouest de Gagny	AP_07	5 ans	3 797 000,00		230 000,00	492 000,00	2 520 000,00	555 000,00		
Opération du 21 rue des 2 communes à RSB	AP_08	4 ans	4 639 265,00	14 070,00	470 000,00	570 000,00	3 585 195,00			
Total AP /CP BAOA			11 029 265,00	72 149,17	1 983 000,00	1 415 000,00	7 004 115,83	555 000,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 : Dépenses et recettes pour la compétence déchets (BP)

	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	Prévu 2025 (hors reports 2024)	BP 2026
Produit de TEOM	32 105 474,27	34 686 813,87	35 231 085,00	37 126 882,00	37 809 424,00	38 521 255,00	42 988 167,00	49 306 457,00	51 522 018,00	51 545 000,00	52 679 000,00
Dépenses de fonctionnement DPGD	27 277 984,21	31 377 717,43	29 867 616,28	30 013 580,07	30 425 925,01	32 836 254,69	34 211 024,89	35 430 035,25	37 656 609,23	41 076 649,00	43 019 809,30
Masse salariale	2 528 472,69	2 716 990,10	2 427 216,67	2 620 056,14	2 644 507,89	2 636 798,77	2 670 793,56	2 609 205,69	2 341 606,69	2 997 318,00	3 072 250,94
Dépenses de fonctionnement des autres Directions			143 544,11	270 657,82	546 129,28	370 316,35	515 691,38	485 927,49	601 727,37	483 920,00	362 200,00
Frais de structure			750 450,00	752 500,00	775 454,23	769 822,69	777 531,49	907 851,31	1 021 364,76	1 046 899,00	1 073 071,48
Total dépenses de fonctionnement	29 806 456,90	34 094 707,53	33 188 827,06	33 656 794,03	34 392 016,41	36 613 192,50	38 175 041,32	39 433 019,74	41 621 308,05	45 604 786,00	47 527 331,72
Recettes de fonctionnement (hors TEOM)	493 799,95	988 774,06	1 141 528,16	1 206 164,80	748 198,65	1 123 286,63	299 441,96	1 318 494,95	386 911,51	621 950,00	685 500,00
Total dépenses de fonctionnement à prendre en compte dans le calcul	29 312 656,95	33 105 933,47	32 047 298,90	32 450 629,23	33 643 817,76	35 489 905,87	37 875 599,36	38 114 524,79	41 234 396,54	44 982 836,00	46 841 831,72
Dépenses d'investissement DPGD*	263 102,86	301 167,24	207 765,10	2 853 219,22	6 959 659,50	2 306 111,68	1 683 491,72	2 933 962,56	2 839 212,51	3 578 600,00	3 427 650,00
Dépenses d'investissement autres Directions*			16 013,05		33 016,85	5 101,16	14 701,33	2 479,35	57 578,32	656 800,00	474 000,00
Recettes d'investissement						788 110,28	485 437,07	478 498,33	505 659,32	1 507 639,58	
Total dépenses d'investissement nettes	263 102,86	301 167,24	223 778,15	2 853 219,22	6 992 676,35	1 523 102,56	1 212 755,98	2 457 943,58	2 391 131,51	2 727 760,42	3 901 650,00
Total dépenses	29 575 759,81	33 407 100,71	32 271 077,05	35 303 848,45	40 636 494,11	37 013 008,43	39 088 355,34	40 572 468,37	43 625 528,05	47 710 596,42	50 743 481,72
Produit de TEOM - Dépenses	2 529 714,46	1 279 713,16	2 960 007,95	1 823 033,55	-2 827 070,11	1 508 246,57	3 899 811,66	8 733 988,63	7 896 489,95	3 834 403,58	1 935 518,28
Surfinancement TEOM	8,55%	3,83%	9,17%	5,16%	-6,96%	4,07%	9,07%	17,71%	15,33%	7,4%	3,7%

ANNEXE 3 : PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2026

Communes	Rues concernées	Objet	Nature budgétaire	BP2026 (€HT)	Opération
GPGE	RSDE		2031	50 000	Patrimoine
GPGE	Diagnostic Permanent : topographie	levés topographiques pour MAJ du SIG	2031	200 000	Patrimoine
GPGE	zonage pluvial		2031	250 000	Patrimoine
GPGE	Diverses rues	Branchements neufs		300 000	Marne Propre
Total GPGE				800 000	
COU	Rue Jean Jaurès	Création EU	21532	150 000	Réduction des rejets polluants
COU	Etudes préalables pour BP2027		21532	25 000	Patrimoine
Total Coubron				175 000	
CSB	Etude Bassin Versant Coteau	étude hydraulique suite inondations (étudié SDA GPGE et mentionné SDA CSB)	2031	25 000	Inondation
CSB	Bassin Versant Coteau - 1ère Phase	Travaux bassin Charlotte Petit ou bassin allée de Bellevue	21532	1 187 500	Inondation
CSB	Etudes préalables pour BP2027		21532	25 000	Patrimoine
Total Clichy-sous-Bois				1 237 500	
GGY	Avenue Bellevue	création EU	21532	300 000	Marne Propre
GGY	Sentier rural	création EU	21532	-	Marne Propre
GGY	22724	création EU	21532	840 000	Marne Propre
GGY	Rue des Sablons	Dévoisement EP et EU	21532	950 000	Patrimoine
GGY	Etudes préalables pour BP2027		21532	50 000	Patrimoine
Total Gagny				2 140 000	

GSM	rue des Alouettes	Mise en conformité des avaloirs EP raccordés au réseau EU fiche 12	21532	120 000	Réduction des rejets polluants
GSM	chemin des Près de Noisy	Mise en conformité des avaloirs EP raccordés au réseau EU fiche 13	21532	40 000	Réduction des rejets polluants
GSM	Etudes préalables pour BP2027		21532	25 000	Patrimoine
Total Gournay-sur-Marne				185 000	
LIG	Allée Michelet	Réhabilitation réseau UN	21532	825 000	Patrimoine
LIG	Bassin Versant Coteau - 1ère Phase	Travaux bassin Charlotte Petit ou bassin allée de Bellevue	21532	1 187 500	Inondation
LIG	Etudes préalables pour BP2027	ITVs avenue Eugène Masse + 19 mars 1965 + St Claude	21532	100 000	Patrimoine
Total Livry-Gargan				2 112 500	
MTF	Sentier des Combarts	Extension de réseau EU	21532	230 000	Réduction des rejets polluants
MTF	Etude Bassin Versant Ampere Arago	étude hydraulique suite SDA	2031	50 000	Inondation
MTF	Avenue Volta Herschell	Mise en séparatif et stockage des eaux pluviales	21532	1 150 000	Inondation
MTF	Etudes préalables pour BP2027		21532	50 000	Patrimoine
MTF	Avenue Bellevue	création EU	21532	300 000	Marne Propre
Total Montfermeil				1 780 000	
NEP	Bus Bord de Marne /PLU / OUVRAGE XI	NEP44 / lien RN34 - bus en site propre- ouvrage XI	2031	25 000	Réduction des rejets polluants

NEP	Bus Bord de Marne /PLU / OUVRAGE XI	NEP44 / lien RN34 - bus en site propre- ouvrage XI	2031	50 000	Transport
NEP	Bus Bord de Marne /PLU / OUVRAGE XI	NEP44 / lien RN34 - bus en site propre- ouvrage XI	21532	250 000	Transport
NEP	Chemin de Meaux	Accompagnement projet RTE	21532	-	Patrimoine
NEP	villa des Tilleuls	création EU	2031	540 000	Marne propre
NEP	Général de Gaulle	création EU	21532	960 000	Marne propre
NEP	Etudes préalables pour BP2027		21532	25 000	Patrimoine
Total Neuilly-Plaisance				1 850 000	
NSM	Bus Bord de Marne / OUVRAGE XI	Etudes HYDRAULIQUES /NSM fiche 18	2031	25 000	Réduction des rejets polluants
NSM	Bus Bord de Marne / OUVRAGE XI	Etudes HYDRAULIQUES /NSM fiche 18	2031	50 000	Transport
NSM	Bus Bord de Marne / OUVRAGE XI	Etudes HYDRAULIQUES /NSM fiche 18	21532	250 000	Transport
NSM	Assainissement du port de plaisance	création EU	21532	620 000	Réduction des rejets polluants
NSM	Boulevard Maurice Berteaux	Inondation place Stalingrad	21532	300 000	Inondation
NSM	Maison Blanche	Réhabilitation avant voirie GPA	21532	500 000	Patrimoine
NSM	Etudes préalables pour BP2027		21532	50 000	Patrimoine
NSM	Ferdinand Buisson		21532	-	Patrimoine
Total Neuilly-sur-Marne				1 795 000	
NLG	Etude Bassin Mederic	MOe pour création bassin	2031	125 000	Inondation

NLG	Rue Gambetta/Pasteur	OPV	21532	200 000	Patrimoine
NLG	Paul serelle	FICHE NLG 22 + NLG 36	21532	1 000 000	Patrimoine
NLG	Rue Robert Keller / rue des saules	réhabilitation	21532	600 000	Patrimoine
NLG	Etudes préalables pour BP2027		21532	75 000	Patrimoine
Total Noisy-le-Grand				2 000 000	
RAI	Avenue de la Résistance	Travaux réseau T150 semi visitable	21532	1 425 000	Patrimoine
RAI	Allée Notre Dame des Anges	Etudes (pas de réseau, ANC)	21532	50 000	Réduction des rejets polluants
Total Le Raincy				1 475 000	
PSB	Bassin Jean Moulin	réhabilitation ouvrages électromécanique	21532	150 000	Patrimoine
PSB	Allée François Marais		21532	850 000	Patrimoine
PSB	Etudes préalables pour BP2027		21532	50 000	Patrimoine
Total Les-Pavillons-sous-Bois				1 050 000	
RSB	Quartier Pré Gentil	Regards mixtes - Rue de l'étang à l'eau / Rue Henri Mondor / Rue Sainte Odile / Rue de la cote de chenes / Rue Claude Pernes	21532	100 000	Réduction des rejets polluants
RSB	Rue Diderot	Regards mixtes	21532	300 000	Réduction des rejets polluants
RSB	Etudes préalables pour BP2027		21532	50 000	Patrimoine
Total Rosny-sous-Bois				450 000	
VAU	Rue Racine	DDS - Travaux de voirie prévus en 2026	21532	485 000	Patrimoine

VAU	rue de Montauban	étude pour création EU	21532	25 000	Réduction des rejets polluants
Total Vaujours				510 000	
VILL	Rue des Eglantines - Glycines - Primeveres - Beausite - Jean Jaures (1ère phase)	regards mixtes	21532	850 000	Réduction des rejets polluants
VILL	Bassin Versant rue de Neuilly	Investigations Préalables Bassin Versant	2031	70 000	Réduction des rejets polluants
VILL	Etudes préalables pour BP2027		21532	25 000	Patrimoine
Total Villemomble				945 000	
PRIVE	Contrôles initiaux	M25-003	2031	1 000 000	Marne Propre
PRIVE	MOE-conception sur domaine privé	M24-062	2031	500 000	Marne Propre
PRIVE	MOE-suivi des travaux sur domaine privé	M24-062	2031	1 000 000	Marne Propre
Total Maitrise d'oeuvre privée et contrôles iniitiaux				2 500 000	
Total général				21 005 000	
Dont total :	Marne propre			3 240 000,00	
	MOE privée et contrôle			2 500 000,00	
	Réduction des rejets polluants			2 605 000,00	
	Autre patrimoine			8 035 000,00	
	Transport			600 000,00	
	Inondation			4 025 000,00	